

Table des matières

CHAPITRE I	Analyse des rubriques par nature	2
A. Charges		2
B. Recettes		4
CHAPITRE II	Evolution des recettes générales selon la classification administrative	5
A. Evolution des recettes fiscales		5
B. Examen de détail des principales recettes fiscales		6
1. Personnes physiques		6
a) Impôt sur le revenu		6
b) Impôt sur la fortune		7
2. Personnes morales		8
a) Impôt sur le bénéfice		8
b) Impôt sur le capital		8
3. Autres impôts et taxes		9
a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutations immobilières et l'impôt à la source		9
C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services		9
1. Finances		9
2. Ecoles		10
3. Police et mobilité		11
4. Génie civil		12
5. Urbanisme et architecture		12
6. Informatique		12
7. Sports		12
8. Institutions et assurances sociales		13
9. Aide sociale		13
D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services		14
1. Administration générale		14
2. Finances		14
3. Ecoles		15
4. Police et mobilité		17
5. Génie civil		17
6. Urbanisme et architecture		19
7. Informatique		19
8. Service de la culture		20
9. Sports		20
10. Institutions et assurances sociales		21
11. Aide sociale		22
CHAPITRE III	Politique du personnel	22
A. Effectif du personnel et dotation		22
1. Postes nouveaux ou à confirmer		23
2. Réductions ou suppressions de postes		24
3. Résultat d'ensemble		24
4. Modifications temporaires		24
5. Dotation		24
B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel		25
1. Indexation		25
2. Evolution des charges du personnel		25
CHAPITRE IV	Situation financière de la Commune	25
CHAPITRE V	Budget des investissements	26
A. Explications détaillées des investissements		27
1. Catégorie I		27
2. Catégorie II		27
3. Catégorie III		58
B. Capacité d'investissement et charges financières		58
1. Capacité d'investir		58
2. Financement des investissements		58
3. Charges financières		58
CHAPITRE VI	Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale	59
	Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2017	59

Message du Conseil communal au Conseil général

(du 8 novembre 2016)

13 – 2016-2021 : Budget 2017 de la Ville de Fribourg

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2017, dont les prévisions sont les suivantes :

Budget de la Ville de Fribourg (en CHF) :

Total des charges : 238'998'217.80
Total des revenus : 239'316'315.70

Le budget communal de l'exercice 2017 présente un excédent de produits de

Résultat : CHF 318'097.90

soit le 0.15% du total des charges de CHF 212'513'897.10 (imputations internes de CHF 26'484'320.70 déduites), ce qui peut être considéré comme un équilibre.

Le budget de l'exercice 2017 reste stable par rapport au budget 2016 qui présentait un bénéfice de CHF 139'219.00 (soit 0.06% du total des charges).

Le budget 2017 est marqué par les éléments suivants :

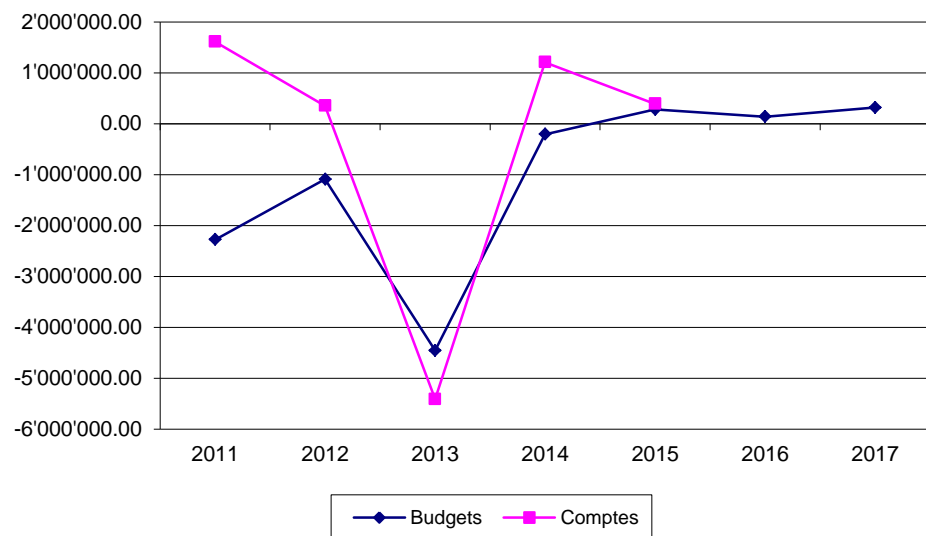
- Les recettes fiscales augmentent de CHF 2.3 mio, en majeure partie en raison de l'augmentation des prévisions de l'impôt des personnes morales sur le bénéfice et le capital. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est en légère progression (CHF +0.15 mio).
- Les charges du personnel augmentent de CHF 0.8 mio. Elles restent dans l'objectif de 1.5% fixé par le Conseil communal. A noter qu'en l'absence d'inflation, le budget n'intègre aucune adaptation de renchérissement.
- Les biens, services et marchandises diminuent de CHF 0.9 mio, en raison notamment de la comptabilisation en investissements de plusieurs montants de plus de CHF 50'000.- prévus pour le remplacement de mobilier et infrastructure informatique dans les écoles, ainsi que pour les routes communales et la voirie.
- Le montant à payer au titre de la péréquation des ressources intercommunales diminue de CHF 0.6 mio.

La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2011 à 2016 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2011	-2'277'548.00	-1.19	1'611'452.00	0.80
2012	-1'248'746.00	-0.64	352'474.84	0.18
2013	-4'456'475.00	-2.27	-5'414'198.22	-2.69
2014	-208'668.00	-0.11	1'209'094.20	0.52
2015	279'764.00	0.18	389'053.25	0.17
2016	139'219.00	0.06		
Cumul			-1'852'123.93	

Comme le démontre le tableau ci-dessus, l'équilibre n'est pas atteint pour les comptes des 5 dernières années, mais la tendance est positive depuis 2014.

Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en CHF entre les comptes 2011 à 2015 et les budgets 2011 à 2017



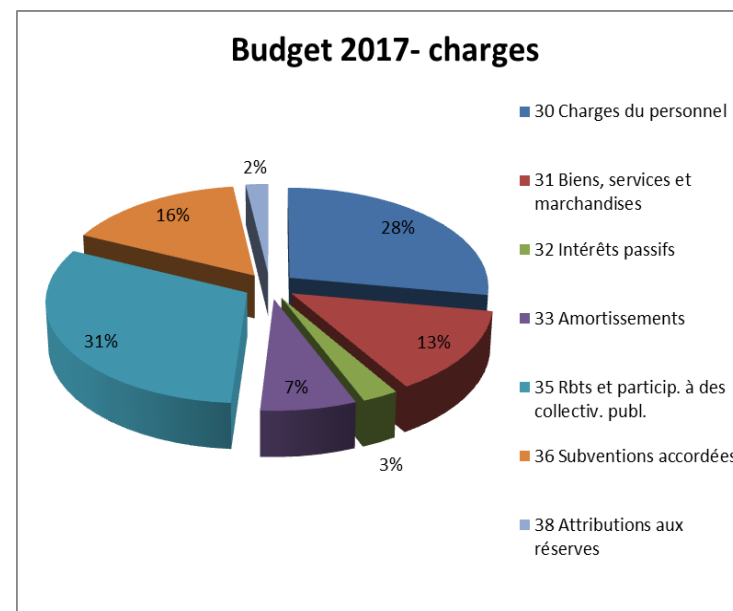
CHAPITRE I

Analyse des rubriques par nature

Pour une meilleure lisibilité des budgets par rapport au plan financier, le Conseil communal propose de faire une première analyse du budget selon la classification par nature et ensuite de revenir à une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget.

A. Charges

Les charges du budget 2017, sans les imputations internes, se répartissent ainsi :



Les charges de la Commune, hors imputations internes, se montent au budget 2017 à CHF 212.5 mio, contre CHF 211.8 mio au budget 2016, ce qui représente une augmentation de 0.3%.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart en %
30	Charges de personnel	59'049'361	58'231'490	1.4
31	Biens, services et marchandises	28'676'487	29'574'335	-3.0
32	Intérêts passifs	5'687'540	5'311'440	7.1
33	Amortissements	15'015'362	15'498'340	-3.1
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	65'979'630	66'614'570	-1.0
36	Subventions accordées	33'870'506	35'088'586	-3.5
38	Attributions aux réserves	4'235'011	1'518'950	178.8
	Total sans les imputations internes	212'513'897	211'837'711	0.3

Les charges de la rubrique 30 « Charges de personnel » augmentent de 1.4% et restent dans l'objectif de 1.5% fixé par le Conseil communal. A noter qu'en l'absence d'inflation, le budget n'intègre aucune adaptation de renchérissement.

De nouveaux postes ont été accordés aux Services suivants : Relations humaines (collaborateur spécialisé), Finances (développement économique), Ecoles (employés AES et infirmerie scolaire), Urbanisme et architecture (collaborateurs techniques et architecte), Culture (collaborateur scientifique), Sports (surveillant) et Aide sociale (administration), Curatelles d'adultes (assistant social et réceptionniste). La dotation du personnel passe de 480.0 EPT dans le budget 2016 à 491.2 EPT dans le budget 2017, soit une différence de 11.2 EPT (pour 614 employé/e/s). Les mouvements de personnel sont expliqués en détail dans le chapitre III. Les postes à repourvoir n'entraîneront pas d'augmentation de la masse salariale (gains de mutation entre collaborateurs jeunes remplaçant les collaborateurs âgés).

Les charges de la rubrique 31 « Biens, services et marchandises » diminuent de 3.0%, une diminution de CHF 0.9 mio qui s'explique par :

- Le poste "matériel d'enseignement" a diminué de CHF 0.5 mio en raison du report de ces charges de fonctionnement sur les dépenses d'investissement.
- Les postes "mobilier, machines, véhicules", et "autres marchandises" ainsi que les prestations de tiers pour l'entretien de mobilier diminuent en raison des besoins évolutifs annuels de fonctionnement (CHF -0.3 mio).

Les charges de la rubrique 32 « Intérêts passifs » augmentent de 7.1% en raison des nouveaux investissements et de l'augmentation du capital étranger nécessaire. Le résultat des comptes 2015 a également montré que le coût des emprunts à taux variable a également été sous-estimé au budget 2016.

Les charges de la rubrique 33 « Amortissements » diminuent de 3.1% à CHF 15.0 mio. C'est la conséquence de la décision d'activer les investissements dès leur utilisation et non dès que la dépense a été comptabilisée. Les amortissements se stabilisent en 2017 et augmenteront à nouveau dès 2018.

Les charges de la rubrique 35 « Remboursements et participation à des collectivités publiques » diminuent de 1.0%, soit CHF 0.7 mio. Cette diminution est due principalement à la diminution des coûts refacturés par l'Agglo (CHF -0.5 mio).

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 enregistre une diminution de charge de 3.5%, soit de CHF 1.2 mio, résultant principalement des rubriques suivantes :

- L'accueil de la petite enfance (crèches et accueil familial de jour), dont le montant a augmenté de CHF 0.3 mio.
- La subvention à la Fondation St-Louis occasionne également une augmentation de CHF 0.3 mio, qui fait suite à l'externalisation du chantier écologique et à la transformation des rubriques séparées en subvention unique (montant global inchangé).
- La diminution des forfaits d'entretien, frais d'entretien, prestations circonstancielles LASoc et frais d'organismes de MIS voient une réduction de CHF 2.0 mio entre 2016 et 2017. Les recettes de participation de l'Etat sont également revues à la baisse.

La rubrique 38 « Attributions aux réserves » est constituée des montants suivants :

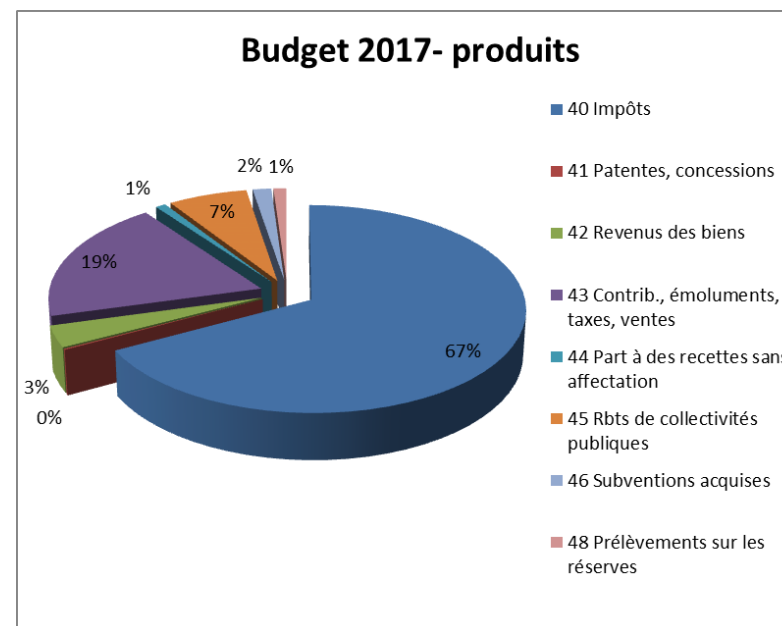
Attributions aux réserves

259.382.01	Politique foncière active	1'000'000.00
259.382.02	Etablissements scolaires	1'000'000.00
521.380.00	Places de parc publiques	36'500.00
531.380.00	Décharge de Châtillon	550'000.00
531.380.02	Sites pollués	500'000.00
532.380.00	Traitement et évacuation des eaux (STEP)	1'031'511.00
613.380.00	Bâtiments locatifs	117'000.00
		4'235'011.00

Les réserves sous rubrique xxx.380.xx sont des attributions à des réserves obligatoires ; les autres (politique foncière active et établissements scolaires) sont commentées sous lettre D, p. 14.

B. Recettes

La répartition des recettes, sans les imputations internes, est la suivante :



Il est prévu pour 2017 une augmentation des recettes générales à CHF 212.8 mio contre CHF 212.0 mio au budget 2015 (+0.4%). Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart en %
40	Impôts et taxes	142'998'000	140'708'000	1.63
41	Patentes, Concessions	326'000	326'000	0.00
42	Revenus des biens	7'218'970	7'949'230	-9.19
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	40'769'090	40'834'070	-0.16
44	Parts à des recettes sans affectation	1'830'000	1'830'000	0.00
45	Remboursements de collectivités publiques	14'086'162	14'727'930	-4.36
46	Subventions acquises	3'299'773	3'192'700	3.35
48	Prélèvement sur les réserves	2'304'000	2'424'000	-4.95
	Total sans imputations internes	212'831'995	211'991'930	0.40

Le budget 2017 de la rubrique « Impôts et taxes » augmente de CHF 2.3 mio grâce notamment aux rubriques suivantes :

- CHF 1.0 mio pour les impôts sur le revenu des personnes physiques ;
- CHF -0.9 mio pour les impôts sur la fortune des personnes physiques ;
- CHF 2.4 mio pour les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Le chapitre suivant traite en détail les estimations fiscales du budget 2017.

La rubrique 42 « Revenus des biens » voit une diminution (CHF 0.7 mio) du dividende escompté de la part de Groupe E Celsius (le montant versé par Groupe E Celsius en 2016 suite aux résultats 2015 des différentes entités - dont Frigaz SA - a été exceptionnellement haut, il n'a pas été repris au budget 2017.

La rubrique 45 « Remboursements de collectivités publiques » diminue de CHF 0.6 mio, en raison notamment :

- d'une augmentation de CHF 0.6 mio de participation des communes aux charges des CO (augmentation des effectifs et des prix) ;
- d'une diminution des facturations à l'Etat pour la part cantonale LASoc et celles du pot commun du district pour les prestations LASoc pour CHF 0.9 mio ;
- de l'élimination de la facturation des prestations MIS (CHF -0.2 mio).

La rubrique 46 « Subventions acquises » augmente de CHF 0.1 mio grâce à l'augmentation de la part de la Ville à la péréquation communale des besoins.

CHAPITRE II

Evolution des recettes générales selon la classification administrative

A. Evolution des recettes fiscales

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2017 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2014, 2015 et du budget 2016. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des particularités de la Commune, notamment celles qui concernent le mouvement des contribuables. La rencontre avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement importante.

Remarques générales

Il faut rappeler qu'au moment de l'établissement du budget 2017, les résultats des impôts 2015 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront délivrées qu'au début de l'année 2017. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2014 et 2015.

De plus, les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte de 3 éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, la situation économique actuelle et future, ainsi que les conséquences financières de la modification de la Loi sur les impôts cantonaux (mesures structurelles d'économies, entrée en vigueur le 01.01.2014).

Evolution des recettes fiscales

	Budget 2017	Budget 2016	Comptes 2015
Impôt sur la fortune	8'700'000	9'600'000	9'684'703
Impôt sur le revenu	80'200'000	79'200'000	78'223'913
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	1'250'000	1'300'000	1'463'119
Impôt à la source	6'600'000	6'500'000	6'766'576
Impôt sur le capital	5'000'000	4'800'000	5'050'094
Impôt sur le bénéfice	18'900'000	16'700'000	18'196'504
Contribution immobilière	16'000'000	16'000'000	15'822'005
Impôt sur les gains immobiliers	1'600'000	1'300'000	1'842'711
Droits de mutations immobilières	3'100'000	3'600'000	2'712'876
Impôt sur les successions	470'000	550'000	453'799
Totaux	141'820'000	139'550'000	140'216'299

B. Examen de détail des principales recettes fiscales

1. Personnes physiques

Pour calculer ses estimations, l'Etat s'est fondé sur une statistique fiscale 2014 établie sur la base de taxations notifiées jusqu'au 31 août 2016 et sur la base de l'impôt 2015 enregistré à ce jour.

a) Impôt sur le revenu

En préambule, il faut constater que le rendement de l'impôt sur le revenu 2014 pour la Ville de Fribourg a été supérieur de plus de CHF 4.89 mio au rendement de l'impôt 2013.

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville et du Canton :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2005	0.85	68.39	-2.56	-3.6%	571.16	11.86	2.1%
2006	0.85	68.50	0.11	0.2%	578.78	7.62	1.3%
2007 comparatif	0.85	70.08	1.58	2.3%			
2007 effectif	0.773	63.73	-4.77	-7.0%	608.39	29.61	5.1%
2008	0.773	66.78	3.05	4.8%	637.70	29.31	4.8%
2009	0.773	66.25	-0.53	-0.8%	641.00	3.30	0.5%
2010	0.773	67.10	0.85	1.3%	650.00	9.00	1.4%
2011	0.773	67.37	0.27	0.4%	653.00	3.00	0.5%
2012	0.773	68.50	1.13	1.7%	667.00	14.00	2.1%
2013	0.773	70.18	1.68	2.5%	711.00	44.00	6.6%
2014 comparatif	0.773	71.11	0.93	1.3%			
2014 effectif	0.816	75.07	4.89	7.0%	722.00	11.00	1.5%

Pour bien évaluer la comparaison de l'augmentation des rentrées fiscales, il ne faut pas oublier que, depuis 2014, le taux de l'impôt communal est passé de 77.3 à 81.6. Ce changement a eu un impact positif de CHF 3.96 mio.

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2015 par rapport à 2014, la population dite légale* a augmenté de 201 personnes, soit une augmentation de 0.52%. Pour la même période, le Canton a augmenté sa population de 4'084 personnes, soit de 1.34%. Cette augmentation de population pousse tout de même le Conseil communal (avec une certaine retenue) à suivre les augmentations de revenus prévues par l'Etat pour les années 2015, 2016 et 2017.

* Population résidante permanente

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2017 à CHF 775.0 mio, calculée de la façon suivante :

- ☛ impôt 2014 : CHF 721.0 mio
- ☛ impôt 2015 : CHF +18.0 mio par rapport à 2014 soit CHF 739.0 mio.

Aucune modification de la LICD ne vient impacter l'année fiscale 2015 :

- ☛ impôt 2016 : + 2.5% (CHF +18.0 mio) par rapport à 2015, pour un total de CHF 757.0 mio.
- ☛ Impôt 2017 : + 2.5% (CHF +18.0 mio) par rapport à 2016, soit CHF 775.0 mio.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2017 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2017 :	CHF	775'000'000.00
Part communale 2014 à cet impôt cantonal 2014 :		12.68%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2017 :		
CHF 775'000'000.00 x 81.6% x 12.68%	CHF	80'188'320.00
	arrondi à CHF	80'200'000.00
<i>Budget 2016</i>	<i>CHF</i>	<i>79'200'000.00</i>

Il faut préciser que l'augmentation des impôts liés aux MSE (mesures structurelles d'économie) pour l'année 2015 a été légèrement sous-estimée, partant du principe que la Ville de Fribourg sera moins touchée par ces mesures que le reste du Canton, notamment en ce qui concerne l'augmentation des valeurs locatives.

b) Impôt sur la fortune

Le tableau ci-dessous montre une progression effective de 7.9% de l'impôt sur la fortune dans le canton de Fribourg. Avant adaptation du nouveau taux d'imposition, l'augmentation constatée pour les contribuables de la Ville de Fribourg est de 5.6% (avec le nouveau coefficient, elle s'élève à 11,5%).

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2004	0.85	7.24			55.79		
2005	0.85	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	0.85	8.25	0.05	0.6%	67.80	5.14	8.2%
2007 comparatif	0.85	8.36	0.11	1.3%			
2007 effectif	0.773	7.60	-0.65	-7.9%	72.41	4.61	6.8%
2008	0.773	7.21	-0.39	-5.1%	68.38	-4.03	-5.6%
2009	0.773	7.75	0.54	7.5%	70.20	1.82	2.7%
2010	0.773	7.73	-0.02	-0.3%	72.90	2.70	3.8%
2011	0.773	7.50	-0.23	-3.0%	70.30	-2.60	-3.6%
2012	0.773	7.80	0.30	4.0%	74.50	4.20	6.0%
2013	0.773	8.34	0.54	6.9%	77.50	3.00	4.0%
2014 comparatif	0.773	8.81	0.47	5.6%			
2014 effectif	0.816	9.30	0.96	11.5%	83.60	6.10	7.9%

Pour l'année 2017, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 90.2 mio. Aucune modification de la LICD n'impactera ces résultats. Pour 2015, une progression de 1.8% est prévue, pour 2016, elle s'élève à 3%.

Il est utile de rappeler que la Ville a facturé plus de CHF 9.0 mio d'impôts sur la fortune en 2014. De plus, pour 2014, le coefficient d'impôt a été réévalué à 81.6.

Après prise en compte de ces paramètres, l'estimation de rendement de l'impôt sur la fortune pour la Ville en 2017 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2017 :	CHF	90'200'000.00
Part communale 2014 à cet impôt cantonal 2014 :		12.00%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2017 :		
CHF 90'200'000.00 x 81.6% x 12.00%	CHF	8'832'384.00
	arrondi à CHF	8'700'000.00
<i>Budget 2016</i>	<i>CHF</i>	<i>9'600'000.00</i>

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

Suite à deux années assez comparables (2012 et 2013), l'impôt sur le bénéfice en 2014 s'est accru d'une manière spectaculaire pour principalement deux raisons : c'est la première année calculée avec le nouveau taux d'impôt (de 77,3 à 81,6) et une contribution unique et extraordinaire de deux sociétés a influencé fortement la tendance relativement modeste de la progression de l'impôt sur le bénéfice. Les prévisions pour les années 2016 et 2017 sont positives malgré les effets de l'abolition du taux plancher de l'Euro. La facturation effective pour l'année 2014 s'arrête à CHF 22.0 mio.

L'évolution depuis 2005 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2005	0.85	17.12	3.82	28.7%	65.11	3.58	5.8%
2006	0.85	16.24	-0.88	-5.1%	82.00	16.89	25.9%
2007 comparatif	0.85	19.07	2.83	17.4%			
2007 effectif	0.773	17.35	1.11	6.8%	92.00	10.00	12.2%
2008	0.773	16.50	-0.85	-4.9%	95.85	3.85	4.2%
2009	0.773	17.90	1.40	8.5%	111.46	15.61	16.3%
2010	0.773	15.74	-2.16	-12.1%	98.64	-12.82	-11.5%
2011	0.773	14.84	-0.90	-5.7%	101.30	2.66	2.7%
2012	0.773	16.85	2.01	13.5%	108.80	7.50	7.4%
2013	0.773	16.69	-0.16	-0.9%	120.70	11.90	10.9%
2014 comparatif	0.773	20.87	4.18	25.0%			
2014 effectif	0.816	22.00	5.31	31.8%	138.20	17.50	14.5%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat présente des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi a-t-il retenu, dans son budget, un montant de CHF 146.0 mio pour l'exercice 2017 (par comparaison, l'Etat avait budgétisé l'année passée un montant de 120.0 mio pour 2016).

Ainsi, proposition est faite de fixer le budget 2017 de l'impôt sur le bénéfice de la Ville selon le tableau ci-après :

Impôt 2015 : estimation CHF 18.2 mios à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	CHF	4'564'000.00
Impôt 2016 : estimation CHF 18.7 mios à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 %	CHF	1'871'000.00
impôt 2017 : estimation CHF 19.2 mios à 65 %	CHF	12'469'000.00
	CHF	18'904'000.00
arrondi à	CHF	18'900'000.00
<i>Budget 2016</i>	CHF	16'700'000.00

L'optimisme de l'Etat, après correction des cas particuliers de la Ville de Fribourg et de l'augmentation de taux d'imposition, est suivi avec précaution, il entraîne cependant une hausse marquée de CHF 2.9 mio qui paraît néanmoins réaliste.

b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales n'a pas beaucoup évolué depuis 2009 ; une certaine stagnation a même été constatée. Après plusieurs années de baisse, une modeste augmentation a été constatée depuis 2012.

Pour l'année 2014, c'est grâce à l'augmentation du taux d'imposition que l'impôt a augmenté (+ 5.6%). Le Canton n'a pas enregistré d'augmentation.

L'évolution depuis 2005 a été la suivante :

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Accroissement CHF	en %	CHF	Accroissement CHF	en %
2005	0.85	3.64	0.05	1.4%	16.44	0.19	1.2%
2006	0.85	3.59	-0.05	-1.4%	17.12	0.68	4.1%
2007 comparatif	0.85	4.41	0.82	22.8%			
2007 effectif	0.773	4.01	0.42	11.7%	19.97	2.85	16.6%
2008	0.773	4.29	0.28	7.0%	21.19	1.22	6.1%
2009	0.773	4.55	0.26	6.1%	22.21	1.02	4.8%
2010	0.773	4.32	-0.23	-5.1%	22.80	0.59	2.7%
2011	0.773	4.01	-0.31	-7.2%	21.70	-1.10	-4.8%
2012	0.773	4.25	0.24	6.0%	22.30	0.60	2.8%
2013	0.773	4.48	0.23	5.4%	24.50	2.20	9.9%
2014 comparatif	0.773	4.48	0.00	0.0%			
2014 effectif	0.816	4.73	0.25	5.6%	24.50	0.00	0.0%

Pour l'année 2017, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 26 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale retenue pour la Ville en 2017 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le capital 2017 : CHF 26'000'000.00

Part communale 2014 à cet impôt cantonal 2017 : 23.70%

Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2017 :

CHF 26'000'000.00 x 81.6% x 23.70% CHF 5'028'192.00

arrondi à CHF 5'000'000.00

Budget 2016 CHF 4'800'000.00

3. Autres impôts et taxes

a) Recettes des impôts sur les gains immobiliers, les droits de mutations immobilières et l'impôt à la source

Les montants des droits de mutations immobilières, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt à la source restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2017, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à CHF 3.1 mio (2016 : CHF 3.6 mio) et les gains immobiliers à CHF 1.6 mio (2016 : CHF 1.3 mio). L'impôt à la source a augmenté de CHF 0.1 mio à CHF 6.6 mio.

C. Evolution des recettes générales - Commentaires des rubriques par Services

1. Finances

Personnel communal : indemnités d'assurances

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
202.436.00	Indemnités personnel accidenté	0.00	480'000.00	-480'000.00

Cette position budgétaire globale a été éliminée, car les remboursements sont désormais comptabilisés sous la rubrique du Service concerné par le cas d'assurance. Si un engagement est réalisé pour remplacer la personne accidentée, la charge salariale supplémentaire est ainsi compensée par la recette et le Service ne devra pas justifier un dépassement de sa rubrique de salaires.

Intérêts actifs

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
220.422.11	Portefeuille	828'400.00	1'588'400.00	-760'000.00

Sous cette rubrique sont budgétés les dividendes attendus de Groupe E Celsius pour CHF 814'000.-. Le dividende de Frigaz S.A. avait été plus élevé au budget 2016, c'est la position principale qui explique cette différence.

Participations

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
230.436.00	Indemnité de gestion de SINEF SA	29'000.00	58'000.00	-29'000.00

Les prestations des Services de la Ville de Fribourg envers SINEF SA ont été revues à la baisse, notamment dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Autres recettes

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
231.439.20	Autres recettes	10'000.00	70'000.00	-60'000.00

Cette position se voit attribuer de rares héritages et autres recettes non planifiables et représente donc un risque en cas de surestimation.

2. Ecoles

Ecole du Belluard

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
310.433.00	Ecolage des élèves hors-cercle	6'000.00	35'000.00	-29'000.00

Nouvelle ordonnance cantonale 411.0.16 sur la facturation de l'écolage lors de changement de cercle scolaire (max CHF 1'000.-/an/élève).

Ecole de Jolimont

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
311.433.00	Ecolage des élèves hors-cercle	8'000.00	50'000.00	-42'000.00

Idem : ordonnance 411.1.16.

Ecole de langue allemande

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
312.433.00	Ecolage des élèves hors-cercle	6'000.00	35'000.00	-29'000.00

Idem : ordonnance 411.1.16.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
312.451.00	Subvention cantonale location école libre publique	0.00	90'000.00	-90'000.00

Les nouveaux bâtiments de la DOSF ont entraîné la résiliation des locations à l'ELP (Ecole libre publique). Par conséquent, les subventions tombent.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
312.452.00	Participation des communes	1'800'000.00	1'200'000.00	600'000.00

Participation des élèves externes (habitant hors Ville de Fribourg) aux coûts de fonctionnement.

Enseignement primaires

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
320.436.05	Participation des élèves aux transports TPF	0.00	12'000.00	-12'000.00

LS (loi scolaire) art 17: les déplacements à d'autres lieux d'enseignement (halle de gymnastique, patinoire, piscine, Nuithonie) sont à charge des communes.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
320.452.00	Participation d'autres communes	10'000.00	25'000.00	-15'000.00

Ordonnance 411.1.6.

Ecoles enfantines (1H-2H)

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
330.451.00	Participation de l'Etat	0.00	33'500.00	-33'500.00

Lors de l'établissement du budget 2016, la participation du canton aux moyens d'enseignement scolaire n'était pas encore connue. Il s'avère que l'Etat achète directement les moyens d'enseignement.

Service dentaire

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
341.436.00	Contribution des parents	165'000.00	550'000.00	-385'000.00

Comme les frais orthodontiques sont directement facturés aux parents par le service dentaire scolaire, leur paiement ne passe plus par la Ville. Il ne demeure que le paiement des frais de pédodontie.

Accueils extrascolaires

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
350.451.00	Participation cantonale	120'000.00	200'000.00	-80'000.00

L'estimation de la participation de l'Etat s'est faite sur les données de l'exercice 2015 et des mesures prises pour la rentrée 2015-16.

3. Police et mobilité

Police

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
401.434.00	Produit des parcomètres	5'050'000.00	4'400'000.00	650'000.00

Les recettes supplémentaires sont générées par l'introduction du stationnement payant dans les quartiers du Schoenberg et de la Neuveville ainsi qu'à la hausse des tarifs de parpage durant l'année 2015.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
401.434.02	Redevances pour prestations service	55'400.00	97'500.00	-42'100.00

Cette rubrique enregistre toutes les recettes liées aux redevances pour prestations de service et matériel (mise en fourrière de véhicules, prêts de matériel, pose de signalisation, prestations d'agents de surveillance). Seule une partie de ces prestations est soumise à la TVA. Dès lors, il a été décidé que la rubrique serait scindée en deux (soumis, non-soumis). Cette décision justifie l'écart par rapport au budget 2016.

Taxes sur les spectacles

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
403.435.00	Ventes cartons de lotos et billets d'entrées	20'000.00	32'000.00	-12'000.00

La moyenne des recettes des 5 dernières années se monte à CHF 32'962.00 par an avec une pointe à CHF 39'500.00 en 2011 et un creux à CHF 21'851.00 en 2015. Au vu de la réduction du nombre de lotos organisés sur le territoire de la Ville, la tendance pour la vente des cartons de loto est à la baisse. De même, les organisateurs de manifestations font appel de plus en plus à des sociétés pour la vente des billets.

4. Génie civil

Décharge de Châtillon

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
531.434.00	Taxes de décharge	4'794'000.00	4'295'000.00	499'000.00

L'augmentation de CHF 500'000.00 au budget 2017 est une adaptation relative aux matériaux qui sont livrés à la décharge. En effet, la livraison de déchets mixtes dont le tarif est plus élevé (produits industriels, amiante) a tendance à augmenter par rapport aux terres polluées.

Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
532.434.03	taxe fédérale d'élimination des micro-polluants	400'000.00	0.00	400'000.00

Introduction de la nouvelle loi. Les charges et recettes sont équivalentes (voir commentaire sous 532.318.40).

5. Urbanisme et architecture

Cimetière

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
622.435.01	Abonnements de longue durée	90'000.00	190'000.00	-100'000.00

Depuis quelques années la forte diminution de nouvelles tombes se répercute directement sur les recettes de cette rubrique. Beaucoup de familles ont encore contracté des abonnements de longue durée sur des anciennes concessions et tombes au détriment des abonnements annuels. Ceci a permis de maintenir les budgets précédents. Dès 2014 le potentiel est définitivement épuisé et les recettes diminuent fortement.

6. Informatique

Exploitation

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
700.452.00	Bourgeoisie et SINEF SA : participations aux frais informatiques	110'930.00	335'430.00	-224'500.00

Au cours du processus de transformation des Services industriels vers, notamment, la création des entités CELSIUS et SINEF SA, la question de la fourniture des prestations informatiques et de téléphonie - communication a fait l'objet de discussions. Parallèlement et antérieurement, le Service informatique s'est engagé dans une mue profonde de service de support en véritable centre de services. Dans ce contexte et afin de soutenir les deux projets stratégiques, la voie retenue a été celle d'une indépendance quasi complète de SINEF SA pour les domaines informatiques et de téléphonie - communication avec une mise en œuvre au cours de l'année 2016. En conséquence, seules quelques prestations sont proposées encore par le Service informatique à SINEF SA. Cette situation a conduit à une réduction conséquente de la partie de SINEF SA mais, de son côté, à une prise en charge complète des coûts des domaines transférés.

7. Sports

Gîte d'Allières

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
914.427.00	Location	35'000.00	50'000.00	-15'000.00

L'écart de produits de location entre les budgets 2016 et 2017 correspond au fait que la réalité du chiffre d'affaires des nouveaux tenanciers du Gîte n'est pas à la hauteur des attentes du Conseil communal.

8. Institutions et assurances sociales

Chantier écologique

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1050.451.01	Facturation des prestations MIS	0.00	235'000.00	-235'000.00

Toutes les rubriques 1050 n'existent plus, suite à la reprise du Chantier écologique par la Fondation St-Louis.

9. Aide sociale

Administration

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	2'200'000.00	3'100'000.00	-900'000.00

Comme les montants d'aide sociale octroyés ont été moins importants en 2015-2016, le montant à récupérer auprès des assurances sociales en 2017 sera également moins important. Par ailleurs, la projection effectuée sur la base des comptes 2016 démontre que le montant passé au budget est cohérent.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1110.436.10	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	500'000.00	700'000.00	-200'000.00

Ce compte rassemble les montants reçus pour les rubriques telles que les salaires, les pensions alimentaires, les ristournes de chauffage, les rentes du 3^e pilier, les bourses, etc., qui sont versés pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Il est donc difficile de faire des projections précises concernant ces postes. Le SASV s'est basé sur les comptes 2015 et la projection des comptes 2016 pour établir ce montant.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1110.451.00	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	3'644'000.00	4'200'000.00	-556'000.00

Le calcul de cette position relève des montants que l'on pourra facturer au Service cantonal de l'action sociale (SASoc). Les montants des charges concernées sont diminués des montants des produits concernés. Le solde restant sera pris en charge, pour la plupart des dossiers (cela dépend de la catégorie des bénéficiaires : fribourgeois, étrangers, sans domicile fixe, etc.) à hauteur de 40% par le SASoc. Le calcul est détaillé ci-dessous :

Aide sociale		%	Budget 2017
CHARGES			
1110.351.15	Prime LAMal des bénéficiaires (36)	40	860'000
1110.366.00	Entretien	40	4'600'000
1110.366.10	Frais de logement	40	3'700'000
1110.366.20	Frais médicaux de base (38)	40	650'000
1110.366.30	Prestations circonstancielles	40	1'600'000
1110.366.50	Frais d'organisateur de MIS (61)	40	1'400'000
S/total aide sociale			12'810'000
PRODUITS			
1110.436.00	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	40	-2'200'000
1110.436.10	Divers	40	-500'000
1110.436.20	Récupérations individuelles	40	-1'000'000
Total des produits			-3'700'000
RESULTAT			9'110'000
Récupération de l'Etat (40% du montant du résultat)		40 %	3'644'000

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1110.451.10	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	1'400'000.00	1'700'000.00	-300'000.00

Comme les montants d'aide sociale octroyés ont été moins importants en 2015-2016, le montant à récupérer dans le pot commun du district sera également moins important. Par ailleurs, le montant inscrit au budget concorde avec le montant récupéré en 2016.

D. Evolution des charges générales - Commentaires des rubriques par Services

1. Administration générale

Conseil communal

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
100.318.02	Projets de cohésion sociale	120'000.00	100'000.00	20'000.00

Il n'y a pas d'augmentation effective de cette rubrique mais des recettes supplémentaires de CHF 20'000.- ont été prévues, qui permettent d'augmenter également la rubrique des charges de CHF 20'000.- (méthode de comptabilisation brute).

Service des relations humaines

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
130.309.00	Formation professionnelle	120'000.00	100'000.00	20'000.00

De nouveaux besoins, parfois de nouvelles exigences légales conduisent à la nécessité de prévoir des formations professionnelles complémentaires. Celles-ci, un peu plus onéreuses que la formation continue habituelle, font l'objet de conventions de formation. C'est notamment le cas pour les agents en uniforme

qui doivent disposer d'une formation en d'assistant en sécurité publique (ASP), il a été prévu la mise à niveau du personnel sur 2016 et 2017.

2. Finances

Assurances, locaux, divers

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
203.314.00	Achat de terrain	150'000.00	40'000.00	110'000.00

Par l'augmentation de cette rubrique, le Conseil communal entend se créer une marge de manœuvre pour d'éventuels achats de terrain. Le montant de CHF 150'000.- représente le montant maximal d'une seule transaction autorisée par délégation de compétence du Conseil général au Conseil communal pour effectuer des opérations immobilières (cf. message no. 4 de la législature en cours).

Impôts

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
210.319.00	Impôts irrécouvrables	2'000'000.00	1'900'000.00	100'000.00

Cette position évolue de manière peu planifiable, mais elle montre une tendance à augmenter depuis 2014 et à dépasser la barre des CHF 2.0 mio à fin 2015.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
210.329.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomotes	350'000.00	300'000.00	50'000.00

Ces charges sont en relation avec un volume de contentieux en constante progression.

Intérêts passifs et frais d'emprunt

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
240.318.00	Frais d'emprunts	50'000.00	10'000.00	40'000.00

Dans un contexte de taux d'intérêts bas et de contrats de particulier à particulier (placements privés), pour lesquels le partenaire financier n'a qu'un rôle d'intermédiaire, les marges se font sur des frais d'emprunts en augmentation et payable à la signature.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
240.322.00	Intérêts des dettes à moyen et long termes	3'100'000.00	2'750'000.00	350'000.00

Les intérêts des emprunts à taux fixes (en cours et pour les nouveaux emprunts à venir en 2017) sont facilement calculables. Les intérêts sur les emprunts à taux variables, en revanche, ont été sous-estimés pour le calcul du budget 2016, ce qui a été constaté lors de l'établissement des comptes 2015. Le budget 2017 a été réajusté et prévoit une évolution des charges sur la base du niveau à fin 2015.

Constructions HLM

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
256.390.30	Intérêts prêt Fondation du logement	20'000.00	37'000.00	-17'000.00

La gratuité des intérêts du prêt à la Fondation du logement est comptabilisée en toute transparence dans les charges et les produits de façon à neutraliser l'opération. La diminution du montant au budget 2017 résulte de la reconduction de l'exonération aux taux du marché actuel.

Autres participations et subventions

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
259.382.01	Attribution à la politique foncière active	1'000'000.00	0.00	1'000'000.00

La création de cette réserve assignée à promouvoir la politique foncière communale a été récemment annoncée dans le cadre de l'affectation du produit de la vente d'une parcelle communale. Le Conseil communal désire de manière proactive prévoir au budget 2017 l'alimentation de cette réserve qui lui permettra d'acquérir des terrains ou de revaloriser des parcelles sur son territoire de manière coordonnée et pertinente.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
259.382.02	Attribution aux établissements scolaires	800'000.00	0.00	800'000.00

Cette nouvelle réserve est constituée au budget 2017 en prévision des charges liées aux nombreux investissements dans le domaine des établissements scolaires. Il s'agit d'un lissage des besoins qui permettra de minimiser les conséquences des pics d'investissements en évitant d'agir sur le taux d'imposition.

3. Ecoles

Administration

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
300.318.00	Prestations de tiers pour réorganisation	80'000.00	0.00	80'000.00

Il s'agit du montant pour un mandat pour la réorganisation du Service des écoles. Les services des curatelles et des affaires sociales ont bénéficié du même mandataire pour leur réorganisation.

Ecole de Jolimont

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
311.310.00	Fournitures scolaires et appareils	117'412.00	255'000.00	-137'588.00

- Avec la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire (LS) le canton prend en charge les moyens d'enseignement (environ 40% des coûts pour l'intégralité des frais pour l'enseignement).
- Le renouvellement du parc informatique est inséré dans le budget d'investissement (moins CHF 58'000.-).

Ecole de langue allemande

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
312.316.00	Loyers ELPF	14'000.00	250'000.00	-236'000.00

Avec la construction de la nouvelle DOSF la location de salles à l'ELP a été résiliée. Demeure la location d'heures de natation à la piscine de l'ELP.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
312.316.01	Location terrain et pavillon	0.00	31'000.00	-31'000.00

Idem 312.316.00 : résiliation de location.

Enseignement primaires

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
320.310.00	Fournitures scolaires	277'990.00	570'000.00	-292'010.00

Idem 311.310.00 : prise en charge du canton des moyens d'enseignement obligatoires.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
320.311.00	Appareils et machines (achat / renouvellement)	101'320.00	148'400.00	-47'080.00

Idem renouvellement parc informatique des CO : moins CHF 78'000.- transférés au budget des investissements.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
320.311.01	Mobilier et équipements	72'900.00	56'900.00	16'000.00

Achat de 3 tables de ping-pong pour cours d'écoles (Jura A, B, et Vignettaz).

Logopédie, psychologie et psychomotricité

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
325.318.00	Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité	1'025'000.00	850'000.00	175'000.00

Ces coûts suivent la progression du nombre d'élèves.

Ecoles enfantines (1H-2H)

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
330.310.00	Fournitures scolaires	127'330.00	185'000.00	-57'670.00

Idem 310 Jolimont et enseignement primaire : prise en charge par le canton des moyens d'enseignement obligatoires et transfert du renouvellement informatique au budget d'investissements (CHF 36'000.-).

Service dentaire

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
341.351.00	Soins donnés par le canton	300'000.00	670'000.00	-370'000.00

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les soins dentaires, 1er août 2016, les soins orthodontiques sont facturés directement aux parents ce qui implique également une diminution dans les revenus « contribution des parents » (341.436.00).

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
341.351.01	Participation frais cabines dentaires	25'000.00	42'360.00	-17'360.00

En raison de la nouvelle loi, la Ville ne participe plus à la location de la clinique dentaire mais participe aux frais des cabines dentaires mobiles. Ce montant est une projection qui se fonde sur le nombre d'enfants qui sont actuellement suivis par le Service dentaire scolaire multiplié par le coût d'utilisation de la cabine. Il pourra être fixé précisément après une année de mise en place du nouveau système.

4. Police et mobilité

Inspectorat du feu et protection civile

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
410.365.00	Subventions, abris privés	0.00	120'000.00	-120'000.00

Aucun projet de construction d'abris subventionnés n'est prévu à notre connaissance en 2017. Ainsi, il n'est pas nécessaire de puiser dans le fond de réserve des contributions de remplacement encaissées par la commune pour le rachat de places protégées dans des abris privés.

Service du feu

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
420.311.00	Equipements (achat)	71'000.00	33'700.00	37'300.00

En 2017, la tenue de sortie (1990) sera remplacée par une tenue polyvalente (travail et sortie) pour un montant total de CHF 40'000.00 pour environ 120 pompiers, soit au prix de CHF 333.00 par tenue. L'équipement est constitué de deux t-shirts, d'un pull, d'une veste et d'un pantalon répondant aux normes de sécurité.

5. Génie civil

Routes communales et voirie

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
520.314.00	Entretien des chaussées et trottoirs	150'000.00	720'000.00	-570'000.00

Depuis le budget 2017, le montant alloué en fonctionnement n'englobe plus que les travaux d'entretien courant (réfections ponctuelles, réparations d'urgence et de remises en état complémentaires en coordination avec les Services techniques). Les travaux d'entretien routiers liés à des objets spécifiques bien déterminés font l'objet d'une demande de crédit au budget d'investissement 2017 (CHF 625'000.-).

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
520.314.02	Entretien des ouvrages par des tiers	100'000.00	0.00	100'000.00

Il s'agit d'une nouvelle rubrique prévue pour l'entretien courant des ouvrages. La charge financière était auparavant supportée par l'entretien des chaussées et trottoirs. L'inventaire d'état des ouvrages démontre la nécessité de procéder à un entretien suivi plutôt qu'à des interventions d'urgence beaucoup plus onéreuses.

Eclairage public

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
523.314.10	Eclairage de Noël	29'000.00	0.00	29'000.00

Il s'agit d'une nouvelle rubrique concernant les fêtes de fin d'année. La charge financière s'y rapportant, toujours plus importante au fil des années, a amené à réfléchir sur la conformité de la rubrique à utiliser. En effet, les coûts de ces fêtes étaient supportés par la rubrique entretien par des tiers (523.314.00) et faussaient les valeurs comparatives (consommation et coût énergétique) avec d'autres collectivités publiques. En conséquence, le montant relatif aux fêtes a été retranché de la rubrique entretien par des tiers.

Décharge de Châtillon

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
531.314.10	Sites et sols pollués	800'000.00	700'000.00	100'000.00

En conformité avec le cadastre des sites pollués du Canton, des investigations doivent être faites pour établir le niveau d'intervention à entreprendre (assainissement, monitoring et surveillance, radiation du cadastre). De plus, ce budget dépend des coûts attendus pour le site de la Pila.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
531.380.02	Réserve sites pollués : attribution	500'000.00	0.00	500'000.00

Compte tenu des coûts attendus pour l'assainissement ou le monitoring et la surveillance des sites pollués, une réserve est proposée pour supporter les coûts. Le principal site pollué reste évidemment la Pila.

Traitement et évacuation des eaux

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
532.318.40	Taxe financement sur les micro-polluants	400'000.00	0.00	400'000.00

Il s'agit d'une nouvelle rubrique. A partir du 1er janvier 2016, la Confédération prélève une taxe de CHF 9.- par habitant pour alimenter un fonds permettant le

subventionnement des installations de traitement des micropolluants. Chaque station d'épuration est tenue de prélever ce montant en relation avec son bassin versant. La Commune de Fribourg à laquelle appartient la STEP doit donc prélever les CHF 9.- pour tous les habitants raccordés (Fribourg, Granges-Paccot et certains habitants de Givisiez, Guin, Tavel, St-Ours et Villars-sur-Glâne). En conséquence, le montant prévu en dépense est équilibré avec un montant perçu en recette, à la rubrique 532.434.03,

Cadastre

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
540.313.00	Matériel et marchandises	38'000.00	20'000.00	18'000.00

La différence s'explique par les coûts relatifs à la rénovation du plan de la ville se trouvant dans le couloir du rez-de-chaussée en collaboration avec les Archives et par le remplacement des plaques de rue prévues sur une période de 4 ans.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
540.318.10	Système d'information du territoire	60'000.00	25'000.00	35'000.00

La nécessité de changer le logiciel internet et intranet pour le site d'information du territoire (sitecof) explique la différence budgétaire.

Economat

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
550.311.00	Mobilier et marchandises (achat)	89'000.00	75'000.00	14'000.00

La différence s'explique principalement par les besoins de certains services en matière de mobilier (Curatelles et Police locale). De plus, de manière générale, les demandes sont en augmentation compte tenu de l'augmentation des effectifs du personnel communal.

6. Urbanisme et architecture

Bâtiments administratifs

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
611.315.00	Installations et équipements (entretien)	45'000.00	20'000.00	25'000.00

Cette rubrique comprend tous les contrats de maintenance et certains étaient ventilés aussi sur les 314 (entretien par des tiers). Afin de différencier travaux et maintenance, il a été décidé de mettre tous les frais concernés dans la rubrique concernée. Il s'agit de contrats de maintenance d'installations comme la ventilation, la climatisation, les ascenseurs, les extincteurs, les transmissions d'alarme, les systèmes anti-feu, les éclairages de secours, les systèmes de portes automatiques et les taxes de réseau TV.

Bâtiments scolaires

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
612.315.00	Installations et équipements (entretien)	70'000.00	40'000.00	30'000.00

Idem que 611.315.00.

Parcs et promenades

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
621.390.62	Déchets organiques amenés aux Neigles	24'000.00	0.00	24'000.00

Les déchets de tonte des grandes surfaces de gazon sont amenés directement à la déchetterie des Neigles et non plus au cimetière. Cette rubrique sert à l'imputation de ces frais et la contre écriture se trouve dans les comptes de la voirie. Le montant a été déduit dans les rubriques 621.318.01 et 622.318.01 Traitement des déchets par des tiers (de CHF 30'400.- chacune à CHF 18'400.-).

7. Informatique

Exploitation

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
700.318.01	Achat et maintenance des logiciels	996'478.00	852'300.00	144'178.00

1. Achat de solutions (licences et prestations) 184'200.00 248'300.00 -64'100.00

11. Outils de gestion, **infrastructures IT** 17'000.00 216'00.00 -199'700.00

Les mesures 2013 liées aux mises en conformité des contrats avec les éditeurs Oracle et Microsoft ont pris fin en 2016. Le contrat Microsoft relatif à la maintenance a été déplacé vers la position (21) ci-dessous pour une meilleure approche analytique.

12. Solutions, logiciels universels et "métier" 167'200.00 31'600.00 135'600.00

Cette position réunit toutes les demandes de solutions logicielles pour les métiers. Après examen et préavis ne figureront que celles validées au terme du processus et répondant aux critères tels que la conformité à la stratégie, une nécessité impérative en lien avec d'autres considérations, des critères d'optimisation des processus, ...

2. Maintenance des solutions avec contrat 712'278.00 504'000.00 208'278.00

21. Outils de gestion, infrastructures IT 271'040.00 159'200.00 111'840.00

Par ordre d'importance : le contrat Microsoft a été transféré de la rubrique (11) pour CHF 98'000.-, un nouveau contrat de support Swisscom (Lanexpert) a été conclu pour CHF 11'000.-, le solde est composé d'adaptations périodiques d'autres contrats.

22. Solutions, logiciels universels et "métier" 441'238.00 344'800.00 96'438.00

De nouvelles applications « métier » (Curatelles, Aide sociale, Finances - SCI et RH - gestion organisation et processus) ont été implémentées et nécessitent une maintenance annuelle pour CHF 79'000.-. Le solde est composé d'adaptations périodiques d'autres contrats.

8. Service de la culture

Activités culturelles

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
820.365.03	Sociétés de musique instrumentale et chorale	164'250.00	140'500.00	23'750.00

Jusqu'en 2016, La Fête de la Musique (CHF 20'000.-) bénéficiait d'une subvention extraordinaire, tout comme les Jeunesses Musicales (CHF 3'750.-) ; tous deux sont, désormais, dans ce compte des subventions annuelles. Partant, le compte des subventions extraordinaires 820.365.30 est diminué de CHF 23'750.-.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
821.365.10	Activités socio-culturelles	887'000.00	841'200.00	45'800.00

La différence est due à une augmentation de la subvention demandée par REPER. Cette demande sera examinée lors de la renégociation de la convention pluriannuelle avec cette association.

9. Sports

Administration

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
900.318.20	Etudes et projets	30'000.00	0.00	30'000.00

Un bureau spécialisé va être mandaté afin d'analyser l'organisation du Service des sports (CHF 20'000.-). Un rapport sera soumis au Conseil communal au cours du 1^{er} semestre 2017.

Un projet de base nautique – aviron et canoé – est en cours de réflexion. Un mandat sera attribué afin d'en assurer le développement avant sa mise à l'enquête (CHF 10'000.-).

Patinoires

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
913.313.00	Matériaux et fournitures (achat)	125'000.00	90'000.00	35'000.00

Toutes les portes intérieures de la patinoire d'entraînement doivent être changées à cause des basses températures qui y règnent. L'achat de ce matériel se monte à CHF 35'000.- et les travaux seront effectués par le personnel de la Ville de Fribourg.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
913.314.00	Entretien par des tiers	140'000.00	125'000.00	15'000.00

Le compresseur n° 2 doit être révisé.

Subventions

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
921.365.10	Manifestations et promotion sportive	140'000.00	120'000.00	20'000.00

Une course populaire de ski de fond sera organisée sur la place Georges-Python en collaboration d'une société spécialisée. La neige sera amenée des patinoires Saint-Léonard.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
921.365.11	Participation à Midnight sport et culture	45'000.00	28'000.00	17'000.00

A l'image de "Midnight Sport et Culture", qui permet, depuis 2010, à des jeunes âgés de 12 à 17 ans d'accéder gratuitement aux halles de sports de l'école de la Vignettaz le samedi soir de 19h30 à 22h30, le Conseil communal souhaite proposer une offre correspondante aux enfants âgés de 7 à 12 ans. Ce projet s'intitule "Open Sunday". Deux halles de sports seront ouvertes le dimanche après-midi à leur intention. Les participations à « Midnight Sport et Culture » et « Open Sunday » sont encadrés par des coaches. « Idéesport », qui organise ces

événements, l'Etat de Fribourg et Pro Juventute soutiennent financièrement ces activités.

10. Institutions et assurances sociales

Contributions selon dispositions légales

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1030.351.20	Prest. accompagnement + frais résiduels des soins dans EMS	6'208'143.10	5'890'400.00	317'743.10

Supplément dû à la fin des mesures d'économies de l'Etat (masse salariales) et fin du blocage de la reconnaissance de lits supplémentaires à subventionner (+ 55 lits).

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1030.351.25	Aide institutions spécialisées pers. handicapées-inadaptées	9'239'301.60	9'031'100.00	208'201.60

Supplément dû à la fin des mesures d'économies de l'Etat (masse salariales) et soutien au développement de nouveaux projets avec la création de nouvelles places d'accueil (en homes et ateliers)

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1030.352.01	Répartition de l'excédent des charges du HMS	0.00	59'750.00	-59'750.00

Le budget du Réseau de santé Sarine (RSS) prévoit que le HMS ne devrait plus avoir de déficit pour 2017. Cela est lié à un rééquilibrage des postes de travail au sein du RSS.

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1030.365.10	Indemnité forfaitaire pr aide personnes impotentes	1'188'649.25	1'130'750.00	57'899.25

Charges supplémentaires suite à l'augmentation importante des demandes de soutien, répartition intercommunale effectuée par l'Etat.

Autres participations et subventions

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1040.365.10	Institutions à caractère social	198'500.00	139'000.00	59'500.00

Office familial + 42'000.-, participation de 3.- par habitant (au lieu de 2.-)
Espace-femmes, 2'500.-. La subvention de 5'000.- est répartie entre le SIAS et le secteur de l'intégration.

La Tuile, 15'000.- en faveur développement du projet « Marcello 16 ».

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1040.365.20	Accueil de la petite enfance	5'040'000.00	4'740'000.00	300'000.00

Crèches :

Mandarine + 40'000.- / location containers pour agrandissement
Réformée + 20'000.- / divers ajustements
Université – 105'000.- / désengagement financier prévu dès 2017 et jusqu'en 2020
Mosaïque + 45'000.- / normes encadrements à adapter selon SEJ
La Chenille + 220'000.- / transformation en crèche (+ 16 places bébés)
Pérolino – 30'000.- / réajustements des charges
Providence + 100'000.- / transformation en crèche (+ 12 places bébés)
Accueil familial de jour + 10'000.- réajustement de la subvention

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1040.365.30	Subvention Fondation St-Louis	260'000.00	0.00	260'000.00

Au Budget 2016, les rubriques 1050, concernant le Chantier écologique, se constituaient de charges à hauteur de CHF 428'090.- et de produits à hauteur de CHF 235'500.-, charges nettes de CHF 192'590.-.

En 2017, les rubriques 1050 n'existent plus. La nouvelle rubrique 1040.365.30 « Subvention Fondation St-Louis » englobe désormais le résultat net de ce secteur. Un montant à hauteur de CHF 260'000.- (2016 = CHF 192'590.-) a donc été évalué sur la base des comptes 2015, en collaboration avec la Fondation St-Louis, et inscrit au budget 2017.

Chantier écologique

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1050	Chantier écologique	0.00	428'090.00	-428'090.00

Au budget 2016, les rubriques 1050, concernant le Chantier écologique, se constituaient de charges à hauteur de CHF 428'090.- et de produits à hauteur de CHF 235'500.-, charges nettes de CHF 192'590.-.

11. Aide sociale

Administration

		Budget 2017	Budget 2016	Ecart
1110.366.50	Frais d'organiseurs de MIS	1'400'000.00	800'000.00	600'000.00

En vue d'insérer les personnes étant au bénéfice de l'aide sociale dans la plus large mesure possible et en raison de la ligne plus active qui a été décidée au SASV, ce poste a été augmenté en prévision de la mise en route d'un nombre de mesures d'insertion sociale plus élevé. Ceci représente un avantage, malgré le coût engendré, car les personnes qui suivent ces mesures ont de bonnes chances d'acquérir des compétences nécessaires à une insertion ou réinsertion

professionnelle. Par ailleurs, les comptes 2016 démontrent clairement cette tendance avec une projection annuelle au montant de CHF 1'400'000.-, d'où l'intégration de ce montant pour le budget 2017.

CHAPITRE III

Politique du personnel

A. Effectif du personnel et dotation

Bien que le Conseil communal poursuive sa politique de rigueur, que chaque poste devenu vacant donne lieu à une analyse de l'opportunité du remplacement et/ou d'une éventuelle réorganisation qui pourrait en découler et que chaque demande de création de poste fasse l'objet d'une analyse rigoureuse de son besoin effectif, force est de constater que la croissance importante des tâches à réaliser nécessite des nouveaux besoins en personnel.

Cette croissance a plusieurs causes : les nouvelles infrastructures (Ecoles, Accueils extrascolaires), les nouvelles exigences légales ou réglementaires, les besoins et les attentes croissantes de la population, du tissu économique et tout simplement aussi, de l'accroissement de la population. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et la recherche d'efficacité conduisent parfois à internaliser des tâches plutôt que de les externaliser, conduisant certes à un accroissement des charges du personnel, mais entraînant aussi une réduction d'autres coûts de fonctionnement du côté des services.

Par ailleurs, la volonté d'une croissance maîtrisée et limitée des charges du personnel n'a pas toujours été en adéquation avec l'accroissement effectif de la charge de travail. La marge de manœuvre qui pouvait éventuellement exister çà et là a disparu depuis longtemps. Ainsi le plus souvent, le renoncement à un poste demandé implique automatiquement une réduction, ou un report dans le temps de tâches dans le secteur concerné. Pour les secteurs en surcharge, le

renoncement à tout ou à une partie des postes demandés est porteur de risques touchant à la santé des collaborateurs, de risques financiers liés aux remplacements des personnes qui ne tiendraient pas le coup, de risques de défauts ou de fautes, eux-mêmes générateurs de coûts supplémentaires, de risques d'accroissement du turn-over, de déficit d'image et de difficultés de recrutement, etc. Un accroissement de la pression sur le personnel serait dans ce sens un choix hasardeux et discutable, engageant par ailleurs la responsabilité de la Ville en tant qu'employeur sur les potentielles difficultés à venir.

1. Postes nouveaux ou à confirmer

La liste ci-dessous décrit les postes ajoutés au budget 2017 pour couvrir aussi bien la croissance ordinaire qu'extraordinaire des charges de fonctionnement.

- 80% **RH Collaborateur spécialisé** Comparativement à la norme, la dotation du service RH est faible. Usuellement on compte une dotation de 1.2% à 2% de l'ensemble des collaborateurs, correspondant à une dotation entre 7.2 et 12 ept. Compte tenu de ce manque de moyens, le Service RH ne peut réaliser l'ensemble des tâches de son domaine de compétence. Il en résulte des retards et des lenteurs, des urgences venant régulièrement bousculer les priorités. La création de ce poste doit permettre d'y remédier.
- 60% **FI Développement économique** Afin de soutenir le Conseil communal dans sa volonté stratégique de s'occuper du développement économique sur son territoire, il est souhaité la création d'un poste qui permettra outre la réalisation d'études en rapport avec cette thématique, d'établir un dialogue et de jouer un rôle de facilitateur entre les entreprises et les services communaux.
- 20% **EC Infirmier scolaire** Une réorganisation du service médical scolaire a été entreprise afin d'améliorer son efficacité. Celle-ci conduit à la création d'un poste supplémentaire d'infirmier scolaire. Cette réorganisation a permis de transférer 0.3 ept vers ce nouveau poste, il manque encore 0.2 ept, qui sont à créer, pour obtenir les 0.5 ept requis. Ce changement permettra une réduction de la rubrique budgétaire de prévention à la santé, en effet cette tâche sera mieux assumée par

l'extension de ce poste interne. Cette légère extension de la dotation serait neutre en termes de coûts.

- 640% **EC Accueils extrascolaires animateurs** L'agrandissement de certains accueils, l'accroissement de leur fréquentation, la proportion également croissante de tous petits enfants, chargent particulièrement ce secteur. Des normes fixent des contraintes d'encadrement et une dotation conforme est nécessaire. Ce pourcentage comprend les 1.6 ept supplémentaires requis à l'occasion de l'ouverture de l'accueil du Werkhof.
- 30% **UA collaborateur technique** La Ville de Fribourg assure pour les communes de Givisiez et Granges-Paccot les tâches liées aux permis de construire. Afin de faire face à l'augmentation de charge correspondante, une augmentation de la dotation est requise au secteur de l'inspectorat des constructions. A noter que cette augmentation est financée par la facturation de cette prestation aux communes concernées.
- 60% **UA Architecte HES à l'intendance des bâtiments** L'intendance des bâtiments est surchargée depuis longue date et les constructions et agrandissements de bâtiments (écoles, accueil, salles de spectacle) ne font qu'accroître ce problème. Un nouveau poste avait été prévu en 2015, mais de nouvelles priorités avaient conduit à l'attribuer à un autre secteur du service UA. Il est impératif et urgent de corriger cette situation.
- 100% **UA Aide concierge** Les nouveaux locaux de la DOSF nécessitent du personnel d'entretien. L'ancien concierge pour la partie alémanique du CO de Jolimont a été déplacé, compte tenu des tâches et du nombre de locaux, un poste d'aide concierge est requis. Cette augmentation de poste est imputée aux Ecoles.
- 50% **UA Personnel de nettoyage** Le personnel qui assurait l'entretien de la partie alémanique du CO de Jolimont a été transféré avec le concierge à la DOSF. Les anciens bâtiments restent en usage et doivent être entretenus. Pour en assurer cette tâche, du personnel auxiliaire de nettoyage est requis pour un équivalent de 0.5 ept. Cette augmentation de poste est imputée aux Ecoles.

- 80% **CU Collaborateur scientifique** Un poste supplémentaire est requis pour la gestion des projets culturels complexes stratégiques de la Ville de Fribourg. L'actuel manque de ressources a conduit à faire recours à plusieurs CDD et des programmes d'emplois temporaires. Mais ce mode de faire, loin d'être optimal, a montré, dans ce domaine spécifique, ses limites.
- 50% **SP Employé de bain** Suite à l'entrée en vigueur de nouvelles normes de sécurité pour les piscines publiques, une nouvelle organisation doit être mise en place. Celle-ci conduit à l'augmentation de la dotation de 0.5 ept supplémentaire d'employé de baignade, le reste des besoins étant couvert par des auxiliaires. A noter qu'à terme cette nouvelle organisation permettra de réduire d'autres postes dont la charge était essentiellement l'entretien (environ CHF 30'000.-).
- 70% **AS Collaborateur administratif** Après l'analyse du Service de l'aide sociale effectuée en 2015 et en prévision de sa réorganisation de nouveaux postes avaient été créés en 2016 (chef de secteur social, juriste), il était également relevé une insuffisance de 0.7 ept au niveau de la dotation administrative. Ce poste n'avait toutefois pas été créé en 2016, attendant la mise en œuvre effective de la nouvelle organisation. C'est chose faite maintenant, ce poste est requis.
- 60% **CA Assistant social** La charge de ce service est en croissance chronique et l'augmentation du nombre de dossiers justifie la création de postes d'assistants sociaux pour 1.8 ept. Faute de place, ce ne sont que 0.6 ept qui sont demandés, correspondant à ce qu'il est raisonnablement possible de prévoir pour 2017.
- 50% **CA Réceptionniste** La croissance des charges touche évidemment aussi les secteurs administratifs. Il s'agit de prévoir un poste de réceptionniste à 50%. Ce dernier doit permettre de réduire la charge du secrétariat des tâches de réception téléphonique et du guichet et d'accroître ainsi son efficacité.

2. Réductions ou suppressions de postes

- 300% **IAS Chantier écologique** Le transfert du Chantier écologique à la Fondation Saint Louis a conduit à la suppression de 3 postes à la Ville de Fribourg.

3. Résultat d'ensemble

Toutes les demandes de créations de postes totalisent près de CHF 1'136'000 pour 13.5 EPT, auxquels il faut soustraire les 3 postes supprimés, soit CHF 318'000 pour 3 EPT. Cette variation de la dotation conduit à une évolution d'environ CHF 818'000 des charges du personnel. Le reste provient d'autres mutations dans le personnel, telles que progressions salariales, remplacements de collaborateurs sortant par d'autres plus jeunes, etc.

4. Modifications temporaires

Comme chaque année, il existe encore quelques fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps, tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif ; ou encore de projets particuliers, limités dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants ne soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

5. Dotation

En conséquence, la dotation du personnel qui était de 480.0 EPT dans le budget 2016, se monte à 491.20 EPT dans le budget 2017, soit une différence de 11.2 EPT qui correspond à 13.5 postes créés, 3 postes supprimés et une correction de 0.7 EPT pour des postes vacants non considérés dans le décompte de 2016. Ces postes se répartissent sur 614 personnes.

B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

1. Indexation

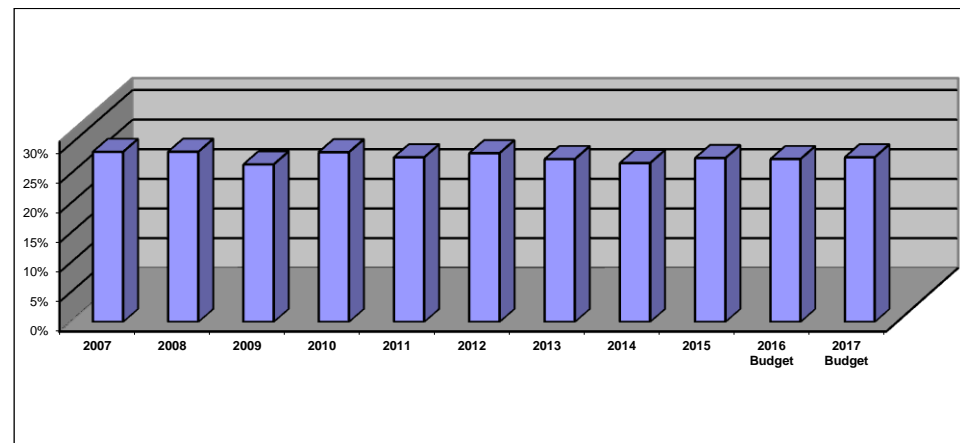
L'évolution des prix qui a eu lieu entre septembre 2015 et septembre 2016 a montré une tendance à la baisse de l'indice des prix à la consommation. Partant de 107.1 pt, il s'est finalement arrêté à 106.9 pt. Dès lors, le Conseil communal a confirmé sa décision qu'aucune indexation des salaires n'était à planifier.

2. Evolution des charges du personnel

Dans son plan financier, le Conseil communal s'est donné comme règle une croissance ordinaire des charges du personnel, limitée à 1.5 % par année, il essaie le plus possible de s'y tenir lors de l'élaboration de chaque budget. Une telle croissance représente un montant d'environ CHF 900'000.-.

Les charges du personnel évoluent de CHF 58'231'490.- pour 2016 à CHF 59'049'361.30, soit une progression de CHF 817'871.30 ou 1.41%.

Les charges du personnel représentent en 2017 le 27.79% des charges totales (sans les imputations internes) contre 27.48% en 2016.



Le tableau ci-dessus illustre la stabilité de la répartition des charges du personnel relativement aux charges totales des 10 dernières années.

Le tableau des ept par service figure en annexe de ce document.

CHAPITRE IV

Situation financière de la Commune

Le budget 2017 est pour la troisième fois de suite bénéficiaire. Cette situation est due à deux principaux facteurs. Tout d'abord, l'augmentation du coefficient d'impôt voté dans le cadre du budget 2014 pour couvrir les nouvelles charges liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine et pour permettre la construction d'infrastructures scolaires, participe à l'évolution positive des estimations des recettes fiscales. Ensuite, s'y ajoute l'augmentation croissante de l'assiette fiscale, budgétée de manière très optimiste par l'Etat de Fribourg et réajustée par la Ville conformément aux particularités communales.

En fonction des données actuelles, le plan financier 2017-2021 remis en même temps que le projet de budget montre d'importants besoins en investissements ces prochaines années. L'équilibre financier reste un défi majeur dans un contexte où le dynamisme et le développement de la Ville sont à promouvoir.

La problématique de la Pila et celle de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) ainsi que les conséquences des mesures structurelles d'économie de l'Etat de Fribourg (MSE) ne sont toujours pas chiffrables et pourront avoir des impacts financiers importants durant les 5 à 10 prochaines années.

En ce qui concerne la gestion interne de l'administration communale, de grands efforts se font et continueront de se faire. Voici une liste non exhaustive des projets qui feront l'objet d'un suivi particulier en 2017 :

- La mise en place d'un système de contrôle interne (SCI), qui vise à améliorer la maîtrise des processus internes et le respect des futures normes comptable MCH2.
- L'introduction d'une gestion électronique des documents (GED), qui vise à améliorer la gestion des documents de l'administration et à diminuer les besoins en papier.
- L'optimisation des processus comptables et solutions informatiques dans les domaines des assurances sociales, curatelles d'adulte et finances, y compris la gestion des créanciers.
- L'harmonisation des solutions et règlements en ce qui concerne les systèmes de communication et la téléphonie en particulier.
- La réactualisation des règlements communaux principaux et des règlements liés à des modifications législatives.
- L'actualisation du site internet de la Ville.

CHAPITRE V

Budget des investissements

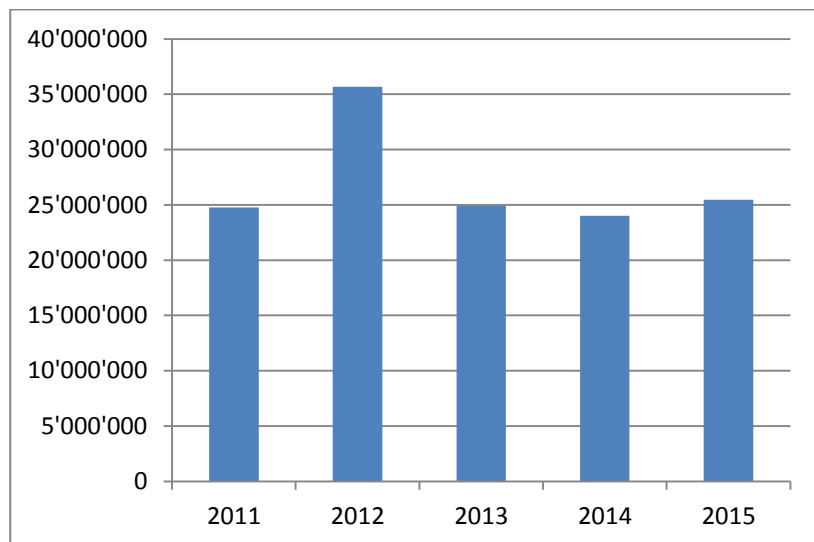
L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2017, sur un montant de CHF 55'869'000.- qui se répartit ainsi :

Charges d'investissements :

Catégorie I	CHF	3'500'000.00
Catégorie II	CHF	25'354'000.00
Catégorie III	CHF	27'015'000.00
Total des charges	CHF	55'869'000.00

A titre d'information, voici les dépenses annuelles des comptes 2011 à 2015 de la Ville de Fribourg :

2011	CHF	24'758'229
2012	CHF	35'679'916
2013	CHF	24'939'456
2014	CHF	24'019'812
2015	CHF	25'453'079
	Fr.	134'850'492



A. Explications détaillées des investissements

1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- ✦ des investissements inscrits au budget 2016 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2016 ;
- ✦ des investissements de catégorie II acceptés au budget précédent mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement, et qui doivent être maintenus ;
- ✦ des tranches annuelles d'investissements effectués sur plusieurs années.

Un objet important figure dans cette catégorie :

612.503.90 DOSF : construction d'un nouveau CO 3'453'735

Les montants de la catégorie I dépendent de l'estimation des dépenses qui seront comptabilisées jusqu'à fin 2016.

2. Catégorie II

Liste des objets décidés dans le cadre du présent budget :

Ecoles

300.506.18 Achat et renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2017 CHF 500'000

Police locale et mobilité

420.506.29 Camion échelle 1 (1992) (1.3 M - subv. ECAB de 75%) CHF 325'000

420.506.30 PPS - extension réseau d'hydrantes 2017 CHF 100'000

430.501.11 Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines 2017 CHF 100'000

430.501.12 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2017 CHF 100'000

430.506.19 Renouvellement d'installations lumineuses 2017 CHF 350'000

Génie-civil

510.506.01 Appareils pour atelier des Neigles : menuiserie CHF 110'000

520.501.11 Assainissement, réfection routes 2017 CHF 625'000

520.501.12 Dangers naturels : assainissement falaises 2017 CHF 100'000

520.501.13 Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2017 CHF 150'000

520.501.14	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2017	CHF	1'500'000	613.503.35	Gottéron 13 : transformation en logements après Frima, études et travaux	CHF	1'350'000
520.501.15	Mur des Neigles	CHF	250'000	614.503.02	Assainissement toitures : réfection d'étanchéité, bât des serres et sites des Neigles	CHF	100'000
520.501.16	Mur Route des Forgerons	CHF	500'000	616.503.03	Raccordement CAD du PPS	CHF	140'000
520.501.17	Ouvrage d'art : Pont de Zaehringen	CHF	50'000	616.503.04	Extension de la Caserne des pompiers pour partie bâtiment police, études (4 étages)	CHF	700'000
520.501.18	Ouvrage d'art : Pont des Neigles	CHF	50'000	620.501.48	Zone de rencontre et Place Joseph-Piller, Réalisation	CHF	300'000
520.506.17	Saleuses / remplacement 2017	CHF	50'000	620.501.49	Fribourg (ou)vert : réalisation projets paysagers : Etudes et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3)	CHF	300'000
520.506.18	Véhicules / remplacements 2017	CHF	290'000	620.501.50	Nature en Ville : Parcs et jardins urbains yc Zähringarten, études	CHF	200'000
532.501.46	Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	CHF	2'000'000	620.501.51	Passage inférieur émergence Beauregard - secteur 4 Agglo 3M.03.01 (A PA3)	CHF	630'000
Urbanisme et architecture				620.501.54	Voie verte (Transagglo) Agglo 3M.06.01 (A PA3)	CHF	600'000
611.503.26	Assainissements énergétiques des bâtiments communaux : système de chauffage et enveloppe 2017, études et travaux	CHF	550'000	620.501.55	Place du Petit St-Jean Agglo 44.4 (Ae PA2)	CHF	500'000
611.503.28	Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2017	CHF	75'000	620.501.56	Réaménagement passage Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités (MD), concours Agglo 41.6 (A PA2)	CHF	400'000
611.503.29	Hôpital des Bourgeois : études et travaux	CHF	600'000	620.501.59	Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond Agglo 3M.03.01 (A PA3)	CHF	130'000
611.503.30	Joseph Piller : transformation intérieure, réfection halle de sport, travaux	CHF	250'000				
612.503.06	Ecole du Schoenberg 1 et 2 : étude de faisabilité	CHF	580'000				
612.503.09	Réfection halle de sport Motta	CHF	200'000				
612.503.10	CO Jolimont à rénover et transformer	CHF	300'000				
612.503.12	Ecole de la Vignettaz : construction de 3 pavillons scolaires	CHF	1'500'000				
612.503.14	Ecoles du Schoenberg 1 : construction de 6 pavillons et d'une place de jeux, travaux	CHF	3'000'000				
613.503.33	Bâtiment des Arcades : transformation Restaurant et Epicerie, études	CHF	500'000				

620.501.60	Sarine revitalisation : Etudes (yc passerelle de l'Auge) Agglo 3NP.10.00 (Ae PA3)	CHF	290'000
620.501.62	Piscine et programme connexe : Etudes (espaces publics, place des anciens Abattoirs sous Agglo 3M.09.03)	CHF	1'364'000
620.501.63	Valorisation parking des Bourgeois, études	CHF	500'000
621.506.15	Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2017	CHF	105'000
Informatique			
700.506.47	ERP : renouvellement solution Service de l'Aide sociale	CHF	180'000
700.506.48	Fibre optique FriNet 2017 extension + redondance	CHF	70'000
700.506.49	Site internet : refonte	CHF	140'000
Sports			
900.503.09	Stade St-Léonard : assainissement infrastructure (part de la Ville)	CHF	2'000'000
915.503.03	Piscine du Levant : Toiture	CHF	650'000
Total		CHF	<u>25'354'000</u>

Explications par objet :

300.506.18 Achat et renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2017 **CHF 500'000**

Un montant de CHF 300'000.- (montant annoncé lors de l'établissement du budget 2016, comme investissement pour 2017) est destiné à l'achat de mobilier et matériel informatique dans les écoles de 1 à 11H en raison de l'augmentation du nombre d'élèves à tous les niveaux (ouverture de 4 classes 1-8 H et deux au COJ). Pour l'informatique, il s'agit d'une part de la mise en conformité des installations dans toutes les écoles selon les recommandations du Service cantonal des technologies d'information et de communication (Fri-tic) et d'autre part de suivre l'évolution technique en installant des tableaux interactifs avec « visualiseurs » numériques et « projecteurs » interactifs.

Les montants qui figuraient jusqu'alors sous les rubriques du budget de fonctionnement « Achat appareils et machines » des 3 CO et des écoles primaires (rubriques 310 à 312.310.00 des CO, 320.311.00 et 330.310.00 pour les 1-8H), soit un montant global de CHF 200'000.00, ont été déplacés dans le budget d'investissements, conformément aux directives d'investissements. Ce montant servira au renouvellement du parc informatique acquis en 2011.

420.506.29 Camion échelle 1 (1992) (1.3 M - subv. ECAB de 75%) **CHF 325'000**

Ce montant est destiné au remplacement du camion échelle de 1992. Ce dernier aura donc 25 ans de service en 2017, alors que la durée de vie d'un tel véhicule est estimée à 20 ans. Compte tenu de son importance (population, valeur immobilière assurée) et de son contexte topographique, la Ville se doit de disposer de 2 véhicules en mesure d'être engagés en tout temps pour pouvoir remplir ses missions en tant que corps local et centre de renfort. **Tel n'est plus le cas à ce jour.**

Par courrier du 2 juin 2016, l'ECAB a informé les communes « Centre de renfort » (ci-après CR) de Fribourg, Bulle, Morat et Romont du remplacement des échelles pivotante automobile en 2017. Dans le but d'élaborer les cahiers des charges pour

les engins et véhicules des sapeurs-pompiers, le Département Prévention et Intervention de l'ECAB a mandaté un groupe de travail composé de membres de différents CR qui possèdent une expérience certaine et des connaissances techniques dans le domaine.

Cette acquisition, estimée à un montant total de CHF 1'300'000.-, bénéficie d'une subvention de 75% de la part de l'ECAB (CHF 975'000.-).

420.506.30 PPS - extension réseau d'hydrantes 2017 CHF 100'000

Le 17 décembre 2013, le Conseil général votait, au budget des investissements cat II, le montant de CHF 100'000.- pour l'installation de nouvelles bornes-hydrantes pour le réseau de défense-incendie.

Depuis cette période, les Services Industriels ont effectué de nombreux travaux d'assainissement de leur réseau, ce qui a eu pour conséquence, le changement d'anciennes en nouvelles bornes-hydrantes et de ce fait des investissements importants.

Le solde actuel n'étant pas suffisant (CHF 44'000.-), il est nécessaire, à intervalles réguliers, d'inscrire un nouveau montant aux investissements. Il convient par conséquent d'accorder un nouveau crédit en 2017.

Une partie des travaux liés aux adductions d'eau pour la défense-incendie est assuré d'une subvention de l'ECAB de 35%.

430.501.11 Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines 2017 CHF 100'000

Comme de nombreuses agglomérations, Fribourg est confrontée à des difficultés récurrentes en matière de circulation des véhicules des transports publics qui se traduisent entre autres par une baisse de la vitesse commerciale et le non-respect des horaires. Les performances et la qualité du service offert par le réseau sont des enjeux majeurs afin d'offrir une alternative compétitive et attractive à la voiture. La fréquence, le temps de parcours, la ponctualité, mais également la qualité des correspondances et des pôles d'interface sont autant de critères que

l'usager considère dans le choix de son mode de déplacement. Les études menées sur les lignes 2/3/5 et 6 ont montré des vitesses commerciales très lentes. Les temps de parcours théoriques ne sont pas respectés en dehors des heures creuses. Les retards les plus importants sont enregistrés à l'heure de pointe du soir, soit entre 16h30 et 18h30 (de 2 à 7 minutes en moyenne, jusqu'à 20 à 30 minutes selon certaines observations). La réalisation de mesures (par exemple : priorisation aux carrefours et aux arrêts) permet des gains de temps aux heures de pointe pouvant éventuellement conduire à la réduction de l'engagement de bus supplémentaire. Actuellement, 4 à 6 bus sont ainsi introduits à l'heure de pointe du soir pour compenser les retards pour un coût annuel de CHF 3-4 mio.

Cet investissement permettra de mettre en place quelques mesures correctrices en 2017. Elles permettront tant d'améliorer les priorités dans les carrefours que la mise en place de priorités aux arrêts. Ces mesures sont compatibles avec le Projet d'agglomération de 2^{ème} génération.

Cet investissement vise notamment la réalisation de la fiche de mesure du PA2 n° 11.4 « Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars » ainsi qu'à l'étude des mesures d'amélioration à apporter à la ligne 1.

430.501.12 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2017 CHF 100'000

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets « modération de trafic » et promotion du vélo en Ville ») ainsi qu'à l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite). Plusieurs mesures découlant de l'adoption du Projet d'agglomération de 2ème génération sont également à prendre en compte (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2.).

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées auprès du Service de la mobilité (zones 30 km/h au Schönberg, route des Bonnesfontaines, quartier de Jura, route du Comptoir, etc.). De plus, des mesures complémentaires dans des

zones existantes sont nécessaires en fonction des résultats des expertises réalisées après 1 an.

En ce qui concerne la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et des actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. Un accent particulier sur le stationnement des vélos doit être apporté avec le recours à la couverture des places et la mise en place de dispositifs anti-chutes et anti-vol. Des actions comme « Prêts de vélos pour les entreprises » sont également financées par cette rubrique.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de bordures de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages pour piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité.

Le dépouillement de l'enquête réalisée auprès des enfants des écoles primaires et enfantines a livré ses résultats en 2014. Il s'agira en 2017 de poursuivre les efforts sur les tronçons considérés comme les plus dangereux.

430.506.19 Renouvellement d'installations lumineuses
2017 CHF 350'000

Plusieurs carrefours en ville de Fribourg sont régulés par des installations vieillissantes. Certains boutons-poussoirs et boîtes à feux pour les piétons doivent être remplacés. Outre les frais qu'engendrent les pannes de plus en plus fréquentes, la sécurité des piétons est menacée à chaque mise hors service.

La généralisation de la fibre optique en ville de Fribourg permet le raccordement des carrefours les plus importants à une mini-centrale de contrôle installée sur les ordinateurs du Service de la mobilité. Dans leurs configurations actuelles, les carrefours à feux sont souvent très dangereux lorsque la signalisation lumineuse ne fonctionne pas. Le raccordement à la fibre optique de carrefours importants ainsi que l'installation d'un logiciel de centralisation des données amélioreront nettement le temps nécessaire aux interventions en cas de problèmes.

Le Service de la mobilité dispose actuellement de différents types de compteurs pour le relevé des charges de trafic ainsi que des vitesses pratiquées. Afin de pouvoir étoffer ses besoins ainsi que pour répondre aux nombreuses demandes

en matière de comptages, le Service de la mobilité utilisera les boucles de détection de certains carrefours importants pour obtenir ces renseignements. La mise en place de nouveaux modules dans les armoires de commande est nécessaire à la lecture de ces informations.

Le vieillissement des installations de régulation des carrefours nécessite le renouvellement régulier des installations. Il en va de la fiabilité, de la conformité et de la sécurité des installations. Il s'agit aussi de relier les carrefours à feux équipés de fibre optique à la mini-centrale de régulation. La construction d'un couloir bus et de bandes cyclables à la route de la Fonderie (mesures Agglo 22.3 et 42.1) nécessite une modification de l'affectation des voies et des installations au carrefour de Beaumont. Les travaux de construction du couloir bus et des bandes cyclables sont agendés en 2017 pour un montant de CHF 300'000.-. L'importance du montant est en particulier due au fait que des portiques doivent être installés pour tenir compte de la configuration des lieux (grandes largeurs de chaussée). Des tubes et des chambres doivent aussi être créés le long de la route de la Fonderie, ce qui explique aussi l'importance du montant nécessaire à ces travaux. Par ailleurs, d'autres installations sont vieillissantes comme le carrefour de Bethléem et de la Chassotte. Les CHF 50'000.- supplémentaires sont nécessaires pour procéder au renouvellement d'une des deux installations.

L'ensemble de ces travaux se monte à CHF 350'000.-.

510.506.01 Appareils pour atelier des Neigles : menuiserie CHF 110'000

Dans le cadre de l'activité de la menuiserie du Secteur de la voirie, le remplacement de deux appareils s'avère nécessaire compte tenu de la vétusté des machines existantes. Ce remplacement est dicté par deux impératifs, la sécurité du personnel et les pièces de rechange difficile à trouver.

1. Raboteuse

L'appareil a été acheté d'occasion en 1997. Il sert au laminage du bois massif pour la fabrication de mobilier, de portes, de fenêtres, de barrières ou encore de poteaux. Son état actuel n'est plus conforme aux normes de sécurité en vigueur et les pièces de rechange ne se trouvent plus sur le marché.

En plus de la conformité aux normes de sécurité, la nouvelle raboteuse sera plus performante et mieux adaptée aux besoins notamment aux commandes de mobilier pour les bâtiments scolaires.

Le coût de l'appareil de remplacement s'élève à CHF 40'000.-.

2. Scie à panneau vertical

L'appareil a été acheté d'occasion en 1977. Il sert au découpage de bois pour la fabrication quotidienne d'éléments de menuiserie. Son état actuel n'est plus conforme aux normes de sécurité en vigueur et les pièces de rechange ne se trouvent plus sur le marché.

En plus de la conformité aux normes de sécurité, la nouvelle scie à panneau vertical sera plus performante et mieux adaptée aux besoins.

Le coût de l'appareil de remplacement s'élève à CHF 70'000.-.

520.501.11 Assainissement, réfection routes 2017 CHF 625'000

En octobre 2013, la Direction de l'édilité, par son Secteur génie civil, a mandaté la société Infralab SA, spécialisée dans les domaines d'essai sur les matériaux, d'auscultation des chaussées et d'ingénierie routière, pour un constat d'état du réseau routier communal ainsi que l'établissement d'un plan optimisé de son entretien pour les 5 années à venir (2015 – 2019).

Les objectifs fixés pour cette étude sont les suivants :

- Evaluation de l'état du réseau (état 2013)
- Optimiser la stratégie pluriannuelle d'entretien (5 ans)
- Déterminer le budget annuel d'entretien nécessaire pour maintenir l'état actuel du réseau routier.

Selon les normes, l'état d'une chaussée (uniquement les surfaces de circulation à l'exception des trottoirs et des parkings) est défini au moyen de 5 indices d'état, qui sont :

- Indice I0 et I1 Etat des dégradations de surface (sans (I0) ou avec (I1) prise en compte des profondeurs d'ornières)
- Indice I2 Etat de planéité longitudinale
- Indice I3 Etat de planéité transversale
- Indice I4 Etat de la qualité antidérapante
- Indice I5 Etat de portance

Les indices I0 et I1 sont décomposés en sous-indices, afin de permettre au gestionnaire d'affiner l'évaluation de l'état de la chaussée et de préciser les méthodes d'entretien.

Dans cette étude, seul l'indice I1 (avec les sous-indices) a été considéré. Les autres indices sont en effet considérés comme peu pertinents dans le cadre de la planification des entretiens et de la détermination des budgets. A partir de cet indice I1, l'état d'une chaussée est noté de 1 à 5 avec les évaluations suivantes de 0 à 0.99 - bon, de 1 à 1.99 - moyen, 2 à 2.99 - suffisant, 3 à 3.99 - critique et enfin de 4 à 5 - mauvais.

Sur les 99.4 km de réseau que compte la ville de Fribourg, seuls 76.8 km ont été auscultés en 2013. En effet, les rues pavées, les chemins revêtus en gravier, les chaussées bitumineuses en cours de travaux, les rues ou espaces non contrôlables mécaniquement en raison de leur étroitesse de gabarit ainsi que le réseau routier privé n'ont pas été évalués.

Il est à relever que cette étude a pris en compte la planification de l'assainissement au bruit supporté par un budget différent de celui de l'entretien. Ces travaux ont été pris en compte dans l'évolution de l'état du réseau, mais sans conséquence financières dans la charge d'entretien.

ETAT ACTUEL DU RESEAU

L'état du réseau (2013) selon l'indice I1 moyen est noté à 2.02 (suffisant)

Optimisation de la stratégie d'entretien

Le type d'entretien d'une chaussée dépend de son état. Sans entretien, cet état se dégrade au fur et à mesure du temps jusqu'à sa ruine complète, nécessitant alors

une reconstruction totale. Avant cet état ultime, la chaussée passe par différents stades nécessitant chacun des entretiens spécifiques plus ou moins lourds selon l'état de dégradation.

Il existe 2 approches différentes pour affecter à un moment donné, une technique d'entretien à un tronçon homogène défini :

- L'approche structurelle ne prend en considération que l'état structurel de la chaussée.
- L'approche combinée consiste à combiner l'état structurel avec un aspect fonctionnel de la chaussée pour tenir compte d'autres paramètres (trafic, classification de la route, présence de transports publics ou non). Cette approche permet de prioriser l'entretien de certains tronçons homogènes par rapport à d'autres.

Budget d'entretien nécessaire pour maintenir le réseau en l'état actuel

Pour garantir l'objectif du maintien de la valeur I1 de 2.02 (2003) à une échéance de 25 ans, la méthodologie admise pour la détermination du budget de maintien utilise l'approche structurelle uniquement.

Le budget de maintien calculé présente le résultat suivant :

- Pour les années 2015 à 2018, soit durant les années pendant lesquelles il existe des entretiens planifiés pour l'assainissement au bruit, le montant nécessaire se chiffre à CHF 700'000.-.
- A partir de l'année 2018, le budget nécessaire se chiffre à CHF 1'750'000.-.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CHAUSSEES ET TROTTOIRS PLANIFIES POUR 2017

CHAUSSEES

- Rte de la Broye / 1^{ère} étape - secteur rte du Jura – rte de mon-Foyer
Fraisage, remplacement de la couche de support et pose d'une couche de roulement 1500 m² 90.- 135'000.-
- Rte de la Gruyère / secteur rte de Champriond – limite communale

Fraisage, remplacement de la couche de support et pose d'une couche de roulement (coord. avec travaux de CAD) 800 m² 90.- 72'000.-

- Rte de la Veveysse / secteur rte de Beaumont – rte de Champriond

Fraisage, remplacement de la couche de support et pose d'un revêtement 1400 m² 90.- 126'000.-

- Rue François-Guillimann / secteur rue du Simplon – rue Joseph-Reichlen

Fraisage, remplacement de la couche de support et pose d'un revêtement 850 m² 90.- 76'000.-

- Rue Joseph-Reichlen / secteur rue St-Paul – bd de Pérolles

Fraisage et pose d'une couche de roulement 900 m² 50.- 45'000.-

- Rte de la Vignettaz / carrefour Vignettaz – Bethléem – Gruyère

Réfection du pavage 300 m² 250.- 75'000.-

TROTTOIRS

- Rte du Riedlé – rte de Mon-Repos

Nouvelle liaison piétonne en lien avec un projet immobilier (construction d'un escalier) estim. 30'000.-

- Rte Joseph-Chaley / secteur Mon-Repos – hauteur bât. no. 18

Réfection ponctuelle de trottoir en coord. avec les travaux d'assainissement au bruit réalisés sur chaussée 500 m² 60.- 30'000.-

- Rte de Villars / sect. bât. no. 1 à 9 et 6 à 18

Réfection ponctuelle de trottoir en coord. avec des travaux d'assainissement au bruit réalisés sur chaussée 600 m² 60.- 36'000.-

Le montant total nécessaire à l'exécution des travaux d'entretien du réseau routier communal se monte à 625'000.-

Il est à noter que les travaux d'entretien d'urgence et de réparation d'un montant de CHF 150'000.- sont prévus dans le budget de fonctionnement sous la rubrique 520.314.00.

520.501.12 Dangers naturels : assainissement falaises
2017 CHF 100'000

En 2015, une étude sur les processus d'érosion des falaises et des structures porteuses en tête de falaise en ville de Fribourg a été réalisée par le bureau Géotest SA mandaté par le Service du génie civil.

Cette analyse a révélé la présence de 46 objets dévoilant des instabilités et nécessitant des mesures d'assainissement, dont 27 objets impliquant la géologie. Pour les autres, il s'agit le plus souvent d'un défaut d'entretien des propriétaires et les objets mettent en évidence des problèmes de type structurel. Les secteurs du Grabensaal et des Grandes-Rames sont particulièrement touchés.

Dans le cadre de la planification financière, une étude complémentaire a été demandée afin de déterminer les degrés d'urgence et une estimation des coûts pour la sécurisation des falaises, il en ressort que :

- 5 objets doivent faire l'état de mesures à court terme entre 0 et 2 ans
- 8 objets doivent faire l'état de mesures dans les 3 ans
- 20 objets doivent faire l'objet de contrôle et surveillance selon un plan d'entretien défini.

Ces objets sont repartis en trois catégories :

- Edifice : l'assainissement des objets de cette catégorie est en principe financé par les privés dans le cadre de leur responsabilité d'entretenir leur bien. A noter que la Ville n'est propriétaire d'aucun des édifices concernés par ces instabilités.

- Géologie : La Ville de Fribourg est responsable de la sécurité publique pour les objets où la problématique de stabilité est liée au soubassement rocheux.

- Géologie et édifice : La question de responsabilité liée aux objets situés à l'intersection « Géologie et Edifice » fait l'objet d'un avis de droit en cours afin de bien définir la part de responsabilité qui incombe à la collectivité publique.

Planification financière

Pour l'assainissement des objets selon les degrés d'urgence, le Service du génie civil a prévu d'échelonner un budget de CHF 100'000.- par an pour les cinq années à venir.

520.501.13 Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2017 CHF 150'000

Dès le 1^{er} janvier 2024, les transports publics devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cette exigence est posée par la Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand). En collaboration avec l'Agglo, le Bureau suisse Transports publics accessibles (TPA) et le Canton, la Ville a élaboré un recensement des arrêts de bus. En tout, 149 arrêts ont été mesurés et classés selon leur conformité à la LHand. Pour être accessibles aux voyageurs à mobilité réduite, les arrêts doivent répondre à des critères précis de hauteur de perron (15 cm) et de largeur de trottoir (min. 200 cm). Selon cet inventaire, 25 % des trottoirs ont déjà une hauteur conforme et 44 % des quais une largeur suffisante.

Un délai est fixé à 2023 pour la mise en conformité des installations. Des priorités seront fixées en fonction des opportunités (coordination avec travaux routiers), de la fréquentation des arrêts et des services alentours (par exemple : home pour personnes âgées).

La réalisation de ces travaux doit être échelonnée sur plusieurs années tant pour des motifs liés à l'importance des travaux que pour des raisons financières.

La hauteur des trottoirs au droit des arrêts doit être adaptée à plus de 110 endroits tandis que des adaptations de largeur concernent plus de 80 endroits. En estimant qu'un certain nombre d'arrêts seront adaptés dans le cadre de travaux d'entretien ou de projets de requalification, nous estimons qu'à raison de CHF 20'000.- par arrêts, nous devrions pouvoir nous conformer à la LHand d'ici à 2023 moyennant un investissement annuel de CHF 150'000.-.

520.501.14 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2017

CHF 1'500'000

La poursuite de l'assainissement ordinaire vise à respecter les délais fixés au 31 mars 2018 par l'Ordonnance pour la protection contre le bruit (ci-après : OPB) et à assainir, sur la base du cadastre du bruit, les tronçons qui présentent un degré de dépassement des valeurs d'exposition (valeurs d'immission ou valeurs d'alarme). L'étude d'assainissement considère également le nombre de personnes touchées par ces dépassements et prévoit une probabilité de réalisation des mesures d'assainissement. Elle prend également en compte un seuil de planification à 20 ans, analyse les diverses mesures envisageables et propose un ensemble de mesures optimales (faisabilité technique, efficacité, coût et proportionnalité).

L'étude d'assainissement qui a été transmise au SEn a fait l'objet d'une publication, par la DAEC, en automne 2016.

Les assainissements du réseau routier communal, avec des mesures à la source (revêtements phono-absorbants et zones à vitesse modérées), réalisés entre 2011 et 2016, couvrent une longueur de 6'220 m. Le solde des assainissements planifiés jusqu'en 2018 représentent encore une longueur de 3'535 m. Il est à noter que des annonces de planification de travaux d'extension de réseau de chauffage à distance (CAD) et de réaménagement d'espaces publics sur certains secteurs nécessiteront un décalage des travaux d'assainissement au bruit sur les années 2019 - 2020 (route des Arsenaux - Pont-Muré).

L'exécution de ces travaux, qui touchent essentiellement les routes principales, est planifiée de manière à garantir le fonctionnement du réseau routier. Toutefois l'importance des surfaces à traiter est telle que les perturbations de trafic sont inévitables jusqu'à l'achèvement de l'assainissement.

Comme indiqué ci-dessus, le processus de réalisation est déjà en cours. En effet, il n'était pas possible de satisfaire aux délais de l'OPB si l'assainissement avait attendu la décision sur l'étude d'assainissement. Cette situation est en accord avec l'autorité de surveillance qui a déjà procédé aux versements des subventions fédérales pour les travaux réalisés. De plus, les mesures prises à la source sont considérées comme des mesures d'entretien qui ne nécessitent pas de mise à l'enquête publique et qui sont impératives selon la jurisprudence.

Pour 2017, les travaux d'assainissement au bruit sont coordonnés avec les travaux planifiés des Services techniques (boulevard de Pérolles 3^{ème} étape, route de Villars). Il est à relever que Groupe E Celsius SA étudie l'extension d'un réseau de chauffage à distance qui touchera la totalité de l'avenue de Beauregard ainsi qu'un secteur de la route de Villars. Ces travaux d'extension du CAD, qui doivent encore faire l'objet d'enquête publique, nécessitent une exécution par étapes et un probable décalage de planning dans l'exécution des travaux d'assainissement au bruit.

ROUTES COMMUNALES

Route de Villars - av. de Beauregard / sect. limite communale - carrefour Richemond (11'000 m²)

En raison de son état jugé critique voire mauvais sur certains secteurs, ce tronçon d'assainissement d'une longueur de 1070 m fait l'objet d'une étude de dimensionnement de chaussée, basée sur l'évaluation de l'état du réseau existant, sur les données de trafic actuel, sur une campagne de mesures de portance ainsi que sur des sondages in situ. Cette étude, confiée à un laboratoire spécialisé, permet d'optimiser le type de réfection en fonction de la capacité portante et de l'état des infrastructures existantes.

Ces travaux ont fait l'objet d'annonces préalables, lors des séances de coordination de travaux, auprès des différents services techniques.

Groupe E Celsius SA a annoncé, lors de ces consultations, son intention de mettre en place un réseau de chauffage à distance (ci-après CAD) sur le secteur compris entre le carrefour Richemond et le chemin de Bethléem. Une étude de détail, mandatée par Groupe E Celsius SA, devra faire l'objet d'une procédure de mise à l'enquête publique. L'exécution de ces travaux est dépendante de cette procédure.

Dans une moindre mesure, SINEF SA envisage des adaptations ponctuelles des réseaux d'eau potable et de gaz naturel. Ces travaux seront coordonnés avec l'extension du réseau de CAD.

Les autres services techniques procéderont à des adaptations mineures de leurs réseaux souterrains respectifs qui seront coordonnées avec les travaux d'assainissement au bruit.

Etant donné l'importance des travaux d'extension du réseau de CAD, les travaux d'assainissement au bruit devront être subdivisés en deux, voire trois étapes distinctes, soit :

- Route de Villars – sect. limite communale – chemin de Bethléem (planif. mi-mars à fin juillet 2017)
 - Travaux d'adaptations des réseaux d'évacuation des eaux et des Services techniques
 - Travaux de renforcement de chaussée et pose de revêtement phono-absorbant
- Rte de Villars et avenue de Beauregard - secteur chemin de Bethléem – carrefour Richemond
 - Extension du réseau de CAD et adaptations ponctuelles des réseaux d'eau potable et de gaz naturel ainsi que les travaux de renforcement de chaussée (planification mi-août – mi-décembre 2017 en fonction de la procédure)
 - Travaux de pose de revêtement phono-absorbant (planification selon avancement des travaux d'extension du réseau CAD)

Route Joseph-Chaley / secteur rte Saint-Barthélemy – rte de Monseigneur-Besson (3'800 m²)

Ce tronçon d'assainissement représente une longueur de 420 m. La notation d'indice d'état effectuée lors du dernier contrôle du réseau routier réalisé en 2013, a révélé plusieurs secteurs critiques présentant des défauts structurels importants nécessitant un renforcement de la capacité portante de la chaussée. Afin de garantir la viabilité du revêtement phono-absorbant, il s'avère nécessaire de

procéder au remplacement et au renforcement de la couche de support bitumineuse.

Boulevard de Pérolles 3^{ème} étape / secteur rue Joseph-Reichlen – rue de l'Industrie (4'200 m²)

L'inspection du 3^{ème} tronçon d'assainissement, projeté en 2017, révèle des indices d'état de dégradation évalués de moyen à critique selon les secteurs. Les insuffisances de la structure de chaussée doivent faire l'objet d'un assainissement identique aux deux premières étapes de réfection du boulevard, coordonné avec les travaux d'assainissement des services techniques, comprenant :

- l'assainissement des réseaux d'eau potable, de gaz naturel et l'adaptation du réseau d'évacuation des eaux
- Le remplacement et le renforcement de la couche de support de la chaussée
- la pose d'un revêtement phono-absorbant

Route-Neuve / secteur Place du Pertuis – accès Escaliers des Grand-Places (1'350 m²)

Ce tronçon d'assainissement, d'une longueur de 250 m, révèle des indices d'état de dégradations de chaussée évalués de bon à suffisant. En complément du remplacement de la couche de roulement existante par un revêtement phono-absorbant, un renforcement de la structure de chaussée n'est nécessaire que sur la zone d'arrêt de bus du Pertuis.

ROUTES CANTONALES

Les travaux d'assainissement au bruit des routes cantonales font l'objet d'une répartition financière basée sur l'art. 49 et suivants de la LR concernant la prise en charge par les communes des travaux, ouvrages et installations édilitaires, soit :

- A charge de l'Etat : prise en charge des frais d'un bandeau routier d'une largeur de 7.50 m.
- A charge de la Ville : les surfaces restantes considérées en tant que surfaces édilitaires (surlargeur de chaussée, y compris places d'arrêt et de parcage, les carrefours donnant accès à un quartier, etc.).

Les travaux planifiés avec le Service des ponts et chaussées, pour l'année 2017, sont les suivants :

- ✎ un fraisage de la couche de roulement existante et de la partie supérieure de la couche de support,
- ✎ la mise en place d'une couche de liaison et la pose d'un revêtement phono-absorbant.

Route de Bourguillon / secteur route du Lac-Noir – Tour du Dürrenbuhl (5'825 m²)

Ce tronçon d'assainissement présente une surface totale de réfection de 5'825 m² pour une longueur de 730 m.

La surface à charge de l'Etat est mesurée à 5'285 m²

La surface à charge de la Ville est mesurée à 540 m²

Route de Berne

A. Secteur Grand-Pont – carrefour de Bellevue (6'240 m²)

Ce tronçon d'assainissement présente une surface totale de réfection de 6'240 m² pour une longueur de 575 m

Surface totale de réfection : 6'240 m²

La surface à charge de l'Etat est mesurée à 4'310 m²

La surface à charge de la Ville est mesurée à 1'930 m²

B. Secteur carrefour de Bellevue – giratoire St-Barthélemy (5'810 m²)

Ce tronçon d'assainissement, d'une longueur de 370 m, inclut le double giratoire de St-Barthélemy et l'amorce de la route du même nom située sur le domaine public communal.

Surface totale de réfection : 5'810 m²

La surface à charge de l'Etat est mesurée à 4'495 m²

La surface à charge de la Ville est mesurée à 1'315 m²

Types de travaux et surfaces de réfection

Les surfaces d'assainissement au bruit planifiées pour 2017 représentent 22'785 m². Il est à relever que les carrefours et les giratoires seront assainis avec des

revêtements MR, beaucoup plus résistants aux contraintes tangentielles induites par le trafic lourd.

Les types de réfection mis en œuvre se répartissent de la manière suivante :

1. Réfection totale de la superstructure (renforcement)

Renforcement de la couche de fondations, remplacement des couches de support et pose d'un revêtement phono-absorbant :

Route de Villars

sect. limite communale – ch. de Bethléem	6'000 m ²	110.-	660'000.-
--	----------------------	-------	-----------

Route de Villars et avenue de Beauregard

secteur ch. de Bethléem – carrefour Richemond	5'000 m ²	110.-	550'000.-
---	----------------------	-------	-----------

Route Joseph-Chaley

secteur rte Ste-Barthélemy – rte de Mgr-Besson	3'800 m ²	80.-	304'000.-
--	----------------------	------	-----------

Boulevard de Pérolles

secteur rue Joseph-Reichlen – rue de l'Industrie	<u>4'200 m²</u>	<u>80.-</u>	<u>336'000.-</u>
--	----------------------------	-------------	------------------

Total réfection de type 1	19'000 m ²		1'850'000.-
---------------------------	-----------------------	--	-------------

2. Réfection partielle de la superstructure

Fraisage de la couche de support supérieure, pose d'une couche de liaison et pose d'un revêtement phono-absorbant

Route de Bourguillon

secteur route du lac-Noir – Tour du Dürrenbuhl, part communale	540 m ²	60.-	32'400.-
--	--------------------	------	----------

Route de Berne

secteur Grand-Pont – carrefour Bellevue, part communale	1'930 m ²	60.-	115'800.-
---	----------------------	------	-----------

secteur carrefour Bellevue – giratoire St-Barthélemy, part communale	1'315 m ²	60.-	78'900.-
Total réfection de type 2	3'785 m ²		227'100.-

3. Remplacement de la couche de roulement

Fraisage de la couche de roulement existante et pose d'un revêtement phono-absorbant

Route-Neuve

secteur pl. du Pertuis – escaliers. des Grand-Places	1'350 m ²	50.-	67'500.-
Total réfection de type 3	1'350 m ²		67'500.-

4. Etudes

Les études et mesures de portance des chaussées sont nécessaires pour permettre la planification des travaux futurs et respecter le délai fixé au 31 mars 2018 au plus tard par l'OPB.

Le coût de ces études est évalué à	20'000.-
Montant total nécessaire pour assainissement au bruit 2017	2'164'600.-

CREDIT D'INVESTISSEMENT

Les assainissements réalisés en 2016 (les décomptes finaux ne seront connus qu'en fin d'année) ont été pris en charge sur les soldes de crédits d'investissement 2013-2014 ainsi que sur le crédit 2016 dont le solde utilisable s'élève à environ 700'000.-.

Tenant compte de ce montant disponible, le crédit d'investissement nécessaire à l'exécution des travaux 2017 se monte à CHF 1'500'000.-

520.501.15 Mur des Neigles **CHF 250'000**

Le mur de soutènement de la route des Neigles fait l'objet de travaux d'entretien et de restauration depuis la fin de l'année 2015. Le parement du mur doit subir une purge avec le remplacement d'une partie de la maçonnerie. Des venues d'eau qui affaiblissent la structure porteuse du mur doivent être assainies. Les couvertines ayant subi une importante détérioration doivent également être remplacées.

Ces travaux sont échelonnés dans le temps en trois étapes selon les degrés d'urgence. Les travaux d'urgence ont été achevés courant de l'année 2016. Une deuxième étape est en cours de réalisation et il est prévu d'exécuter la 3^{ème} partie courant 2017.

Ces travaux sont réalisés en collaboration avec le Service des biens culturels et font l'objet d'une subvention octroyée par la Confédération.

Le coût de la 3^{ème} étape des travaux s'élève à CHF 250'000.-.

520.501.16 Mur Route des Forgerons **CHF 500'000**

Dans le cadre des travaux de renforcement du mur de soutènement de la rue des Forgerons, un montant de CHF 250'000.- a été octroyé au Conseil communal par le Conseil général dans le budget d'investissement 2016. Lors du démarrage des travaux, une partie du mur s'est effondrée. Des mesures d'urgences ont donc été entreprises afin de garantir la sécurité des bâtiments attenants et l'accès à la Vallée du Gottéron en tout temps.

La reconstruction du mur effondré et le renforcement des matériaux le composant engendrent des coûts imprévisibles entraînant la demande d'un montant supplémentaire pour la réalisation des travaux.

Coûts prévus

Budget d'investissement 2016	CHF	250'000.-
Crédit complémentaire dû à la reconstruction de la partie effondrée du mur	CHF	500'000.-

Le devis a été établi par le bureau MGI SA qui est en charge de la direction des travaux pour cet objet. Le montant comprend le renforcement et la reconstruction du mur. Ce dernier sera réalisé en béton avec un parement de pierres taillées reprises de l'ancien mur. Cette solution permettra de garantir un aspect visuel identique à l'ancien mur et conforme aux exigences patrimoniales. De plus, il permettra statiquement de garantir un accès à la Vallée aux véhicules lourds.

520.501.17 Ouvrage d'art : Pont de Zaehringen CHF 50'000

Lors du transfert de la propriété du pont à la Ville de Fribourg, en 2014, le Service du génie civil a mandaté l'ingénieur spécialiste Roger Kneuss afin d'analyser le dossier transmis afin de déterminer l'état global de l'ouvrage et d'identifier les mesures à prendre à court, moyen et long terme, pour l'assainissement du pont.

Après deux ans d'expérience en tant que propriétaire et suite à l'analyse du dossier de l'ouvrage, il a été constaté qu'il existe deux problématiques avérées et urgentes :

L'état de la structure du pont : depuis sa construction, le pont de Zaehringen n'a fait l'objet d'aucune vérification structurale, l'une des causes principales étant l'absence de plans conformes à l'exécution dans le dossier de l'ouvrage. Plusieurs éléments du pont sont dans un état de détérioration plus au moins avancé. Outre des travaux d'entretien courant, des travaux d'assainissement lourds doivent être envisagés avant toute modification touchant la structure. De ce fait, des investigations complémentaires permettant une meilleure compréhension de la structure du pont sont requises pour la mise en œuvre des mesures d'assainissement.

La protection contre les suicides : le pont de Zaehringen est considéré comme un « hotspot » dans le rapport du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC de juillet 2006. La Ville de Fribourg, en tant que propriétaire actuel du pont, est tenue de mettre en œuvre des mesures pour la protection contre les suicides. Ceci a conduit le Service du génie civil à mandater un bureau d'ingénieur spécialisé en sécurité. Un groupe de travail a été constitué pour proposer des mesures appropriées. Ce groupe pluridisciplinaire comprend aussi bien des techniciens qu'un psychologue et les services d'urgence. Il permettra de donner une réponse circonstanciée aux

questions politiques et à celles des habitants. En l'absence de plans conformes à l'exécution, les solutions de protection anti-suicide telles que les filets de protection sont difficilement envisageables.

Au vu de ce qui précède, une étude permettant d'actualiser les connaissances de la structure porteuse du pont est prévue dans le courant 2017. Le coût de cette étude et ceux liés au groupe de travail traitant la thématique des suicides s'élèvent à CHF 50'000.-.

520.501.18 Ouvrage d'art : Pont des Neigles CHF 50'000

Le Pont des Neigles a fait l'objet d'une inspection principale partielle en novembre 2015 qui a permis de déceler plusieurs défaillances qui exigent des travaux de remise en état, notamment :

- Le remplacement des appareils d'appui en élastomère fretté
- Le remplacement des joints de chaussée en bitume polymère
- La remise en état et l'adaptation nécessaire des culées et de l'extrémité du tablier
- Des travaux d'étanchéité et de revêtement du tablier au droit des joints de chaussée
- L'assainissement des trottoirs

Pour déterminer les travaux nécessaires et leur coût prévisible, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'ingénieur pour la réalisation d'un projet global, qui contiendra entre autres :

- Un calcul des dilatations au droit des joints de chaussée, selon les directives OFROU applicables et les plans d'exécution de l'ouvrage. Ce calcul permettra de déterminer quel type de joint de chaussée convient dans ce cas de figure.
- Un projet de l'adaptation nécessaire de l'extrémité du tablier (niches pour les joints, transition pont-culée, zone trottoirs, etc.).

- Un projet pour la remise en état des éléments d'ouvrage situés à proximité des joints et appareils d'appui (bancs de culée, extrémité du tablier, etc.).
- Un projet pour déterminer l'emplacement possible des vérins nécessaires pour changer les appuis.
- Des avant-métrés et un devis estimatif.

Coût de l'étude : CHF 50'000.-.

520.506.17 Saleuses / remplacement 2017 CHF 50'000

L'épandeuse à remplacer a été immatriculée en 1986. Elle présente 31 ans d'activité. Son utilisation concerne le salage et le sablage des routes de la ville et elle doit être adaptée sur les véhicules prévus lors des interventions de déneigement. L'état actuel met en évidence une forte usure et corrosion de l'ensemble du véhicule. De plus, les pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché et le dosage de la quantité de sel n'est pas possible. En cas de panne, le défaut d'une épandeuse ne permet plus d'assurer le déneigement.

Sur la base de ce qui précède, il est prévu l'achat d'une épandeuse équipée d'un processeur permettant un réglage fin du dosage de sel en fonction des conditions atmosphériques. Une diminution de la consommation de sel de l'ordre de 30 % pour cette épandeuse est attendue avec un effet positif sur les capacités de stockage du sel sur le site des Neigles. De plus, sa compatibilité avec un éventuel épandage de saumure au lieu du sel est assurée.

Le coût de l'épandeuse de remplacement s'élève à CHF 50'000.-

520.506.18 Véhicules / remplacements 2017 CHF 290'000

Les trois véhicules présentés ci-après sont tous prévus en remplacement de véhicules ne pouvant plus répondre aux attentes actuelles. Un répertoire des véhicules propriétés de la Ville est accessible sur demande auprès du secrétariat du Service du génie civil. De manière générale, les nouveaux véhicules sont acquis pour répondre aux meilleurs critères environnementaux.

1. Camionnette voirie 3,5 tonnes

Le véhicule à remplacer a été immatriculé en 2002. Il présente un kilométrage de 264'000 km en 15 ans d'activité. Son utilité est essentiellement dévolue aux transports des déchets et de divers matériaux. L'état actuel du véhicule met en évidence une forte corrosion de la partie mécanique qui n'est plus réparable par de l'entretien. De plus, plusieurs organes de ce véhicule montrent des signes de perte de fiabilité. Il s'agit du moteur, de l'embrayage, de la boîte à vitesse ou encore des essieux.

Sur la base de ce qui précède, l'achat d'un véhicule du même type est devenu incontournable afin d'assurer le transport des déchets et des matériaux sur les chantiers de la ville. Sous réserve de l'offre, le véhicule remplacé sera repris avec une compensation financière par le vendeur.

Le coût du véhicule de remplacement s'élève à CHF 90'000.-

2. Camion deux essieux 7,5 tonnes

Le véhicule à remplacer a été immatriculé en 2006. Il présente un kilométrage de 110'000 km en 11 ans d'activité. Son utilité concerne le service hivernal, le transport des déchets et de divers matériaux ainsi que la gestion des manifestations. L'état actuel du véhicule met en évidence une forte corrosion de la partie mécanique qui n'est plus réparable par de l'entretien. De plus, plusieurs organes de ce véhicule montrent des signes de perte de fiabilité. Il s'agit du moteur, de l'embrayage, de la boîte à vitesse ou encore des essieux.

Sur la base de ce qui précède, l'achat d'un véhicule du même type est devenu incontournable afin d'assurer le service hivernal, le transport des déchets et des matériaux sur les chantiers de la ville. Sous réserve de l'offre, le véhicule remplacé sera repris avec une compensation financière par le vendeur.

Le coût du véhicule de remplacement s'élève à CHF 160'000.-

3. Voiture de voirie

Le véhicule à remplacer a été immatriculé en 2004. Il présente un kilométrage de 185'300 km en 13 ans d'activité. Son utilité sert aux interventions rapides pour le service hivernal et pour le déplacement du personnel du Secteur de la voirie. L'état

actuel du véhicule met en évidence une forte corrosion de la partie mécanique qui n'est plus réparable par de l'entretien. De plus, plusieurs organes de ce véhicule montrent des signes de perte de fiabilité. Il s'agit du moteur, de l'embrayage, de la boîte à vitesse ou encore des essieux.

Sur la base de ce qui précède, l'achat d'un véhicule du même type est devenu incontournable afin d'assurer le service de piquet hivernal ainsi que le support pour les déplacements du personnel du Secteur de la voirie notamment en matière de vision local pour les déchèteries et dans le cadre du suivi des manifestations.

Le coût du véhicule de remplacement s'élève à CHF 40'000.-

**532.501.46 Collecteurs d'évacuation des eaux usées /
assainissement** CHF 2'000'000

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'entretien et d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, etc.) ou des réfections de chaussées.

Travaux en collaboration avec entretien des routes

Dans le cadre du réaménagement des routes : boulevard de Pérolles, avenue Beauregard, route de Villars, route Joseph-Chaley, route de la Broye, route de la Gruyère, route de la Veveyse, rue François-Guillimann, rue Joseph-Reichlen en collaboration avec les travaux de réfection de chaussée, il s'agit de remplacer les couvercles et grilles et certains tronçons de canalisations.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 590'000.-

PAD les Arsenaux

Remplacement d'un tronçon de collecteur ovoïde 500/750 mm, sur une longueur de 50 m environ à la rue de l'Industrie.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 80'000.-

Place de la Gare 5

Dans le cadre de la construction d'un nouvel immeuble doté de trois sous-sols, par la Bâloise, à la place de la Gare 5, la Commune doit déplacer son collecteur, de diamètre 800 mm, sur une longueur de 50 m environ.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 100'000.-

Quartier du Bourg

Remplacement et assainissement des collecteurs pour l'étape I du quartier du Bourg en collaboration avec les services. Ces travaux sont exécutés en prévision du réaménagement du quartier.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 550'000.-

Contrôle caméra décennale

Il s'agit d'exécuter un contrôle vidéo sur les secteurs :

- ☛ Quartier du Jura, 2^{ème} étape
- ☛ Quartier de la gare, 2^{ème} étape

L'intervention prévue consiste à curer et exécuter un contrôle vidéo des canalisations existantes afin de définir leur état actuel.

Le devis pour ces travaux se monte à CHF 300'000.-

Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretien courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et les ouvrages spéciaux.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à CHF 230'000.-

Etudes

Gestion du PGEE :

Mise à jour du contrôle des débits, calculs hydrauliques en relation avec des projets immobiliers ainsi que divers études.

Le montant pour ces crédits d'étude s'élève à CHF 150'000.-

611.503.26 Assainissements énergétiques des bâtiments communaux : système de chauffage et enveloppe 2017, études et travaux CHF 550'000

Les travaux d'assainissement de certains chauffages et l'amélioration énergétique des enveloppes de bâtiments, doivent s'appuyer sur des audits de chaque bâtiment communaux, en priorisant les bâtiments publics (administratifs et scolaires).

Le règlement cantonal en matière de production d'énergie oblige les communes de se réorienter sur des énergies renouvelables, lors par exemple de changement de chaudière à gaz ou de mazout. Ce qui va impliquer une stratégie nouvelle par l'engagement d'un spécialiste (architecte ou ingénieur CVS) afin de déterminer les meilleures solutions possibles de chaque édifice par la mise en place d'un plan directeur des assainissements des bâtiments communaux.

Considérant le parc immobilier conséquent, un investissement pour les assainissements de l'enveloppe et des installations de chauffage sera présenté en conclusion des audits pour les années à venir. La présente demande d'investissement donne les objets prioritaires suivants :

Ingénieur CVS : salaire annuel pour le travail d'audit et du plan directeur des assainissements	CHF	150'000.-
CQS : remplacement du chauffage à gaz et pose de panneaux solaires	CHF	150'000.-
Ecole de la Vignettaz : remplacement de certains vitrages du bâtiment B	CHF	100'000.-
Rte de Morat 61, 63 et 65 : taxe de raccordement à un chauffage à distance	CHF	100'000.-

Le bucher, Karrweg 1 : raccordement à distance thermique avec le Werkhof et la pose de radiateurs CHF 50'000.-

611.503.28 Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2017 CHF 75'000

La Confédération a mis en place depuis quelques années des contrôles quinquennaux des installations électriques.

Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs électriques mandatés pour mettre ces installations en conformité. Les installations à mettre à jour en 2017 concernent :

Ecole du Bourg, rte du Varis 3	CHF	10'000.-
Bâtiment locatif, Samaritaine 5	CHF	7'500.-
WC de la Motta, ch. de la Motta 1a	CHF	2'500.-
CO Belluard, Derrière-les-Remparts 7 et 9	CHF	35'000.-
Villa Thérèse, rte de Berne 10 et 12	CHF	15'000.-
Kiosque et WC public, rte de Berne 2	CHF	5'000.-

611.503.29 Hôpital des Bourgeois : études et travaux CHF 600'000

Le manque de locaux depuis plusieurs années est un souci permanent des Services hébergés à l'Hôpital des Bourgeois, notamment le service social et le service des curatelles. Cette situation découle de l'accroissement de la population qui a pour conséquence l'augmentation des effectifs des services.

Le départ de l'auberge de Jeunesse de l'Hôpital des Bourgeois présente l'opportunité de répondre à court terme à cette pénurie. Dans une première phase, il est prévu de réorganiser ces deux Services en relocalisant une partie de leurs locaux respectifs dans l'auberge de jeunesse.

La clause du besoin des différents services qui occupent l'Hôpital des Bourgeois ayant été mise à jour, il est prévu de réorganiser tous les services qui y sont hébergés de façon optimale dans le cadre de la deuxième étape pressentie dès 2020 et qui ne fait pas l'objet du présent investissement.

Le montant requis porte sur des prestations pour la finalisation du projet et les travaux de transformation de l'Auberge de jeunesse afin de permettre d'y relocaliser une partie du Service social et du Service des curatelles. Sont notamment comprises dans ce montant des prestations de gestion de chantier, des travaux de démolition et de réaménagement des espaces intérieurs, de fourniture et pose de nouvelles installations électriques, des systèmes de données électroniques et de téléphonie, des travaux d'assainissement et de conservation, des travaux de mise à jour de la protection incendie et des équipements de sécurité.

611.503.30 Joseph Piller : transformation intérieure, travaux CHF 250'000

Le bâtiment administratif de la direction de l'Edilité, sis à la rte Joseph-Piller 7, loge les services d'urbanisme et d'architecture, le service du génie civil et du cadastre et le service des sports. Dans le dernier étage se trouve l'intendance des bâtiments, les archives et le logement du concierge. C'est sur ce niveau que des bureaux complémentaires devraient être créés afin de répondre aux besoins des divers secteurs, en transformant le logement du concierge en espace bureaux, création de WC hommes/femmes et un espace d'accueil.

Cette transformation comprend les travaux suivants :

Démontage et travaux préparatoires	CHF	15'000.-
Cloisons et portes	CHF	65'000.-
Travaux de peinture	CHF	40'000.-
Revêtements de sol	CHF	40'000.-
Luminaires et réseau informatique	CHF	25'000.-
Sanitaires et carrelage	CHF	55'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-

612.503.06 Ecole du Schoenberg 1 et 2 : étude de faisabilité CHF 580'000

Clause du besoin : En juin 2016, le service des Finances en collaboration avec le service des Écoles et le service d'Urbanisme et d'architecture a développé un outil de planification qui permet de définir les besoins scolaires pour chaque site scolaire de la Ville de Fribourg pour les dix prochaines années. Cet outil considère les enfants nés et les naissances à venir parmi la population résidente, la démographie issue des nouveaux PAD planifiés, les classes hors pot commun et la mise aux normes des locaux en cas de nouvelles constructions ou de réaffectations. En outre, il compte chaque élève en intégration pour trois élèves. En faisant abstraction de la croissance de population issue des PAD, la projection indique qu'il manquera 1 classe à la rentrée 2017, 3 classes à la rentrée 2018, 4 classes à la rentrée 2019, 2 classes à la rentrée 2021 et 1 classe en 2026 sur le site scolaire du Schoenberg. En considérant les PAD en force ou en cours d'approbation dans les quartiers du Schoenberg et de Windig, ces chiffres montent à 1 classe à la rentrée 2017, 3 classes à la rentrée 2018, 4 classes à la rentrée 2019, 5 classes à la rentrée 2021 et 7 classes en 2026.

Ces projections indiquent la nécessité de construire 1 filière supplémentaire pour répondre aux besoins liés à la croissance démographique jusqu'en 2026, soit un bâtiment pouvant accueillir 8 salles de classe et locaux annexes ainsi qu'une salle de sport simple. Sachant qu'il sera nécessaire à moyen terme de passer des pavillons provisoires à une école pérenne pour les 2 x 6 pavillons de la Heitera, une deuxième filière est à envisager pour le quartier du Schoenberg. Pour une école à 2 filières les salles d'enseignement sont doublées et une salle polyvalente serait ajoutée au programme.

Etude de faisabilité : Elle permettra d'affiner les réflexions sur la parcelle des jardins familiaux de la Bourgeoisie en tenant compte des contraintes imposées par le site (accès, dénivellation, jardins, etc.), de préciser le programme de l'école à 2 filières (salle de sport, salle polyvalente, etc.), de définir les programmes connexes qui pourront y être associés en termes d'affectations (bureaux, activités, logements, etc.). Ces programmes connexes devraient permettre de financer partiellement la construction de l'école. L'étude permettra également de quantifier les surfaces de plancher pouvant être réalisées sur le site et de cerner les investisseurs susceptibles d'être intéressés à s'engager dans un tel projet sous la

forme d'un partenariat public - privé (PPP). Il s'agira enfin de définir le processus le plus à même d'être déroulé pour la phase de concours. La finalisation de l'étude est prévue dans le courant de l'année 2017.

Répartition du montant : Le montant demandé de CHF 580'000.- doit permettre d'une part de financer, à hauteur d'environ CHF 110'000.-, l'étude de faisabilité sur la parcelle des jardins familiaux de la Bourgeoisie et d'autre part de lancer, à hauteur de CHF 430'000.-, le processus de mise en concurrence qui aura été retenu à l'issue de l'étude afin d'identifier la meilleure contribution et les principaux mandataires.

612.503.09 Réfection halle de sport Motta CHF 200'000

Le bâtiment a été construit en 1926, les engins sportifs ne correspondent plus aux normes actuelles, la surface du revêtement de sol en liège est dur et fortement usés et ne correspond plus exigences sportives actuelles.

Les nombreuses interventions des Services sanitaires nous obligent de remettre en état toutes les installations sanitaires, dont les douches.

La remise en état comprend les travaux suivants :

Démontage et travaux préparatoires	CHF	10'000.-
Travaux de peinture	CHF	35'000.-
Remplacement du revêtement de sols sportifs	CHF	45'000.-
Remplacement des engins sportifs	CHF	40'000.-
Forages et fixations	CHF	10'000.-
Douches et sanitaires	CHF	50'000.-
Divers et imprévus	CHF	10'000.-

612.503.10 CO Jolimont à rénover et transformer CHF 300'000

L'augmentation du nombre d'élèves des écoles enfantines et primaires en raison de la forte augmentation démographique a naturellement des incidences importantes au niveau des effectifs des CO. Les besoins en locaux scolaires seront donc conséquents dans les prochaines années pour des CO qui arrivent déjà à saturation. Ainsi, le CO de Jolimont construit pour 500 élèves à son origine compte

plus de 790 élèves, encadrés par un personnel enseignant et administratif de près de 120 personnes. Les projections démontrent une importante augmentation des élèves provenant des communes de Sarine-Nord et du Haut-Lac français (zone NHL), des quartiers du Jura et de la Vignettaz.

Le complexe scolaire de Jolimont est composé d'une ancienne bâtisse protégée, située au nord-est du site et d'un bâtiment en béton, réalisé en 1972. L'ancien édifice était occupé par le Cycle d'orientation de langue allemande jusqu'à l'ouverture de la DOSF à la rentrée scolaire 2016. Ce déménagement y a libéré 14 salles de classe, 7 salles spéciales de grandes dimensions (bricolage, dessin, laboratoire de langue, science,...), 2 cuisines avec 1 salle de théorie, 2 salles de travaux manuels avec leurs locaux de rangement et de stockage ainsi que 12 locaux de plus petite dimension (bureaux, bibliothèque, salle des maîtres).

Moyennant des travaux de rénovation, d'adaptation et de mise en conformité, ces salles disponibles pourront accueillir les 7 classes secondaires de Jolimont actuellement délocalisées par manque de place dans l'école primaire de Sainte-Agnès au Jura (bâtiment A), les 3 salles de cours langue adressés aux EPAA (Elèves Primo-Arrivants Allophones) qui ont actuellement trouvé place dans l'ancien appartement du concierge, inadapté à cette fonction, et une salle d'informatique qui pour répondre à l'article 51 du RLS (règlement de la loi sur la scolarité obligatoire) doit être redimensionnée. Les autres salles et locaux à disposition devront permettre d'absorber les effectifs croissants du CO de Jolimont.

L'important volume des combles du bâtiment, actuellement utilisé comme grenier, devra être isolé et transformé pour améliorer le bilan thermique du bâtiment et accueillir de nouveaux espaces d'enseignement.

Afin d'assurer la fluidité des circulations internes et renforcer la liaison entre l'ancien et le nouveau bâtiment, les locaux administratifs situés dans le bâtiment en béton de 1972 devront être déplacés, ce qui permettra d'offrir des espaces de circulation dimensionnés en adéquation à leur nouvelle fonction.

Ces travaux font actuellement l'objet d'une étude d'avant-projet qui doit encore préciser ce programme.

Le montant total des études et des travaux pour la rénovation et la transformation du CO de Jolimont est estimé à CHF 3'420'000 auquel il convient d'ajouter CHF 80'000 d'imputations salariales, soit un total de CHF 3'500'000. En 2016, un montant de CHF 190'000, se décomposant en CHF 150'000 de frais d'étude et de CHF 40'000 d'imputations salariales figurait en catégorie II au budget 2016.

Le montant demandé de CHF 300'000 servira à financer les études du projet jusqu'aux appels d'offres en considérant 80% des offres rentrées. Il se compose de CHF 280'000 pour les études et de CHF 20'000.- d'imputations salariales.

Un crédit complémentaire d'environ CHF 3.0 mio sera demandé en 2018. Il servira à financer le solde des études et les travaux de transformation jusqu'à livraison du bâtiment pour la rentrée 2019 et comprendra CHF 20'000.- d'imputations salariales pour les années 2018 et 2019.

**612.503.12 Ecole de la Vignettaz : construction de
3 pavillons scolaires** CHF 1'500'000

Clause du besoin

En juin 2016, le service des Finances en collaboration avec le service des Écoles et le service d'Urbanisme et d'architecture a développé un outil de planification qui permet de définir les besoins scolaires pour chaque site scolaire de la Ville de Fribourg pour les dix prochaines années. Cet outil considère les enfants nés et les naissances à venir parmi la population résidente, la démographie issue des nouveaux PAD planifiés et les classes hors pot commun. En outre, il compte chaque élève en intégration pour trois élèves. En faisant abstraction de la croissance de population issue des PAD, la projection indique qu'il manquera 1 classes à la rentrée 2017, 2 classes à la rentrée 2018, 4 classes à la rentrée 2019, 9 classes à la rentrée 2022 et 13 classes en 2026 sur le site scolaire de la Vignettaz. En considérant les PAD en force ou en cours d'approbation dans les quartiers de Beaumont-Vignettaz et de Pérolles, ces chiffres montent à 1 classe à la rentrée 2017, 2 classes à la rentrée 2018, 14 classes à la rentrée 2019, 18 classes à la rentrée 2022 et 20 classes en 2026.

Surélévation des pavillons de la Vignettaz

Ces projections indiquent le besoin de mettre de nouvelles salles de classe à la disposition des écoliers de la Vignettaz dès la rentrée 2017. Le nouveau bâtiment en cours de planification, qui accueillera deux filières (16 salles de classe) et une salle de sport n'ouvrant ses portes qu'en 2019, la solution proposée est de surélever d'un étage les pavillons construits en 2014 pour accueillir la deuxième année d'école enfantine. Cela mettra à disposition 3 salles de classes supplémentaires pour les rentrées 2017 et 2018. Suite à quoi, la possibilité d'affecter ces salles à l'accueil extra-scolaire dans l'attente des locaux qui devront être mis à disposition dans les bâtiments du PAD FriGlâne est envisagée.

Études

En juillet 2016, le Service d'architecture a mandaté le bureau d'architecture mullerarchitecte sàrl avec en sous-traitance le bureau mazzapokora GmbH pour l'étude de la surélévation des pavillons de la Vignettaz d'un étage (3 pavillons). Le bureau d'ingénieurs civils Edy Toscano SA a été chargé de l'étude du renforcement des fondations, tandis que l'entreprise de construction Schärholzbau AG devait vérifier l'aptitude structurelle de la construction en bois à recevoir la charge d'un étage supplémentaire. Il paraissait logique de reconduire le trio de mandataires qui avait développé avec succès les pavillons de la Vignettaz sur lesquels se développeront les nouveaux pavillons. Ces études ont été financées par le solde de la rubrique 612.503.84 « Ecoles Vignettaz : pavillons modulaires voté 21.01.2013 », d'un montant de CHF 100'000. La demande de permis de construire a été déposée début octobre 2016.

Devis estimatif

Sur la base des études commandées, un devis estimatif à +/- 15 % a été établi. Il évalue le montant demandé en catégorie II à CHF 1'500'000.- :

Travaux préparatoires	CHF	87'000.-
Bâtiment	CHF	1'207'000.-
Equipements d'exploitation	CHF	36'000.-
Aménagements extérieurs	CHF	10'000.-
Frais secondaires et comptes d'attente	CHF	50'000.-
Réserve	CHF	20'000.-
Ameublement et décoration	CHF	90'000.-
Total (TTC)	CHF	1'500'000.-

**612.503.14 Ecoles du Schoenberg 1 : construction de
6 pavillons et d'une place de jeux, travaux CHF 3'000'000**

Clause du besoin : En juin 2016, le service des Finances en collaboration avec le service des Écoles et le service d'Urbanisme et d'architecture a développé un outil de planification qui permet de définir les besoins scolaires pour chaque site scolaire de la Ville de Fribourg pour les dix prochaines années. Cet outil considère les enfants nés et les naissances à venir parmi la population résidente, la démographie issue des nouveaux PAD planifiés, les classes hors pot commun et la mise aux normes des locaux en cas de nouvelles constructions ou de réaffectations. En outre, il compte chaque élève en intégration pour trois élèves. En faisant abstraction de la croissance de population issue des PAD, la projection indique qu'il manquera 1 classe à la rentrée 2017, 3 classes à la rentrée 2018, 4 classes à la rentrée 2019, 2 classes à la rentrée 2021 et 1 classe en 2026 sur le site scolaire du Schoenberg. En considérant les PAD en force ou en cours d'approbation dans les quartiers du Schoenberg et de Windig, ces chiffres montent à 1 classe à la rentrée 2017, 3 classes à la rentrée 2018, 4 classes à la rentrée 2019, 5 classes à la rentrée 2021 et 7 classes en 2026.

L'idée est également de rapatrier à l'étage une à deux salles d'activités manuelles situées actuellement dans les abris PC du bâtiment A dans une salle de classe standard. Le choix de pavillons à caractère provisoire est motivé par le besoin d'ouvrir rapidement ces nouvelles classes à moindre coût, sans pour autant remettre en question la nécessité de réaliser la nouvelle école à 1 ou 2 filières pour répondre de manière durable à la clause du besoin.

Description du projet et coûts : Il est prévu d'implanter les 6 pavillons sur 2 ou 3 niveaux, en principe à cheval sur la place de jeu et le terrain de sport extérieur situés au sud-ouest du site. L'implantation précise reste à définir, mais l'idée est de ne pas prétérer d'éventuels sites d'implantation d'une potentielle future école à 1 filière. Une implantation devra également être identifiée pour une nouvelle place de jeux afin de compenser la perte de celle qui se situe à l'emplacement des pavillons. Pour rappel, chaque pavillon de 100 m² est équipé d'un vestiaire et d'un sanitaire et peut également en tout temps être immédiatement réaffecté en salle de classe enfantine. Les pavillons, du même type que ceux réalisés dans le cadre des premiers pavillons de 2015, sont constitués d'éléments préfabriqués en bois. L'intérieur des pavillons est composé de panneaux multi-plis pour les parois, de

linoléum pour le sol et d'Heradesign (plaques de fibres de bois) pour les plafonds. Les façades pleines sont en Scobalit et la toiture en tôle. Une cage d'escalier extérieur permet d'accéder aux salles de classe des étages.

Les 6 pavillons provisoires ont été estimés à CHF 3'000'000.- tous CFC confondus, soit environ CHF 500'000.- par pavillon, sur la base du coût des pavillons existants de la Heitera (1ère étape). Le coût global pourra être consolidé quand les offres de l'entreprise générale pour les éléments préfabriqués et des entreprises pour les travaux préparatoires seront rentrées. S'ajoutent à ce montant CHF 220'000.- pour la place de jeux et CHF 80'000.- d'imputation salariale et 40'000.- de taxes et divers. Pour rappel, Un montant de CHF 340'000.- avait déjà été voté dans le cadre du budget 2016 pour les études des pavillons et de l'aménagement de la place de jeux.

Aménagement d'une place de jeux : Parallèlement à la réalisation des pavillons en 2018, une place de jeux pour le site de la Heitera sera aménagée. En effet, il s'agit d'une part de compenser la perte de la place de jeux obsolète mais néanmoins utilisée qui se situe au sud-ouest du site à l'emplacement probable des pavillons planifiés et d'autre part d'offrir une place de jeux aux enfants de la récente école enfantine (2013) qui en est dépourvue.

Planning prévisionnel : Les études, les appels d'offres ainsi que la mise à l'enquête des 6 pavillons et de la place de jeux seront échelonnées sur l'année 2017. Le début des travaux préparatoires est planifié pour février 2018, le montage des pavillons préfabriqués pour mai 2018. La remise des locaux est prévue en août 2018 avant la rentrée scolaire. Une Commission technique et une Commission de bâtisse ont été constituées pour accompagner les architectes dans le développement et la réalisation des pavillons préfabriqués.

**613.503.33 Bâtiment des Arcades : transformation
Restaurant et Epicerie, études CHF 500'000**

Le bâtiment des Arcades a fait l'objet d'un crédit d'investissement au budget 2016 pour des travaux d'assainissement limités aux canalisations, aux équipements d'exploitation et au remplacement des protections solaires extérieures (Rubrique 613.503.31, CHF 200'000.-).

L'accès à la terrasse en toiture du bâtiment des Arcades (le Bletz) est actuellement limité dans le cadre de manifestation de masse (Saint-Nicolas) en raison de problèmes statiques liés à la portance de la dalle de toiture.

La place des Ormeaux ayant été intégrée au périmètre de l'étape 1 de la requalification du Bourg, l'opportunité se présente de planifier l'assainissement d'une large partie du bâtiment et la transformation du café des Arcades suite à la libération de locaux commerciaux qui le jouxtent, laissant présager la possibilité d'offrir à la population la concrétisation à court terme (livraison du bâtiment prévue pour la Saint-Nicolas 2018) du tout premier élément tangible de la requalification du Bourg, action qui participerait par la même occasion à la redynamisation de ce secteur.

A ce stade, l'avant-projet pour la transformation du café des Arcades intégrant le Bletz, la toiture terrasse et l'occupation du centre de la place des Ormeaux par la terrasse du café est en cours. L'analyse structurelle du bâtiment est menée en parallèle. Les investigations d'ores et déjà réalisées ont mis en évidence la complexité constructive de ce bâtiment. Celui-ci a fait l'objet de plusieurs interventions depuis sa réalisation et la nécessité d'une réfection totale de la toiture-terrasse du bâtiment, structure et étanchéité, impliquant notamment une mise hors d'eau complète du bâtiment afin de pallier aux risques d'inondation.

Le montant de CHF 500'000.- représente donc le crédit d'étude pour la transformation du café des Arcades, 2 trames des locaux attenants, et intégrant l'assainissement de la structure du bâtiment, y compris la toiture-terrasse. Etant précisé que ce projet fera l'objet d'un message pour le crédit d'ouvrage envisagé en automne 2017.

**613.503.35 Gottéron 13 : transformation en logements
après Frima, études et travaux CHF 1'350'000**

Datant des années 1560 et 1570, le moulin de la Chapelle est un édifice isolé en maçonnerie crépie, qui doit son nom au petit sanctuaire situé jadis exactement en face de l'embouchure du ruisseau descendant de Bourguillon. Situé dans le vallon du Gottéron - ancien quartier industriel de la ville de Fribourg - cet édifice représente le bâtiment le plus important qui soit conservé parmi la série des anciens moulins du Gottéron et un cas hors normes dans l'inventaire ISOS grâce à des qualités paysagères exceptionnelles - Interaction entre bâti et environnement.

Occupée sous forme de bureaux et d'ateliers par Frima formations, la maison sera libérée quand l'association déménagera dans le bâtiment du Werkhof, actuellement en cours de travaux de transformation, une fois celui-ci remis aux différents utilisateurs en juin 2017. Pour le bâtiment du Gottéron 13, le Conseil communal a privilégié une réhabilitation en logements voire en bureaux, les deux variantes étant susceptibles de procurer des recettes à la Commune. Le projet de réhabilitation a été estimé en l'absence de projet à +/- 40%, à 1.35 mio.

Le montant requis a pour objectif de constituer dès le printemps 2017 l'équipe de mandataires (architecte et ingénieur civil) à l'issue d'une mise en concurrence sous forme de procédure sélective suivie d'un appel d'offres documenté et de développer le projet de réhabilitation en logements ou bureaux en vue du dépôt du permis en été 2017. Il permettra également de lancer les appels d'offre en parallèle de la mise à l'enquête et de réaliser les transformations en 2018.

**614.503.02 Assainissement toitures : réfection
d'étanchéité, bât des serres et sites des
Neigles CHF 100'000**

Bâtiment des serres

Ce bâtiment sis à l'allée du cimetière 11a, construit en 1990, se présente en 2 parties, celle des serres et celle technique, qui comprend bureaux, technique du bâtiment, technique d'exploitation et hall pour tous les travaux de rempotage et préparation de plantes et fleurs. C'est sur cette zone que des infiltrations ont été constatées car l'étanchéité monocouche sarnafil de cette toiture n'apporte plus

son pouvoir de protection. Le remplacement se fera par la pose d'une nouvelle étanchéité multicouche (2 couches de lés bitumineux-polymère).

Site des Neigles, station-service et WC public, rte des Neigles 60

Depuis plusieurs années, des réfections partielles ont été faites par le biais de contrat d'entretien annuel, mais malgré ces travaux, des infiltrations d'eau à l'intérieur des locaux ont récemment été constatées. Il convient dès lors d'assainir l'étanchéité de ces toitures. Les travaux consistent à la pose d'une nouvelle étanchéité multicouche (2 couches de lés bitumineux-polymère), et d'une nouvelle ferblanterie.

Montants des travaux :

Station-service et WC public, rte des Neigles 60	CHF	15'000.-
Bâtiment des serres	CHF	85'000.-

616.503.03 Raccordement CAD du PPS CHF 140'000

Les lois et règlements en vigueur ne permettent plus le raccordement des nouvelles constructions publiques au chauffage à mazout ou gaz (énergie fossile). Les chaudières de la caserne des pompiers fonctionnent actuellement au gaz et doivent donc être remplacées.

Dans le cadre du réseau de fourniture de chaleur AGYCAD, le chauffage à distance (CAD) mis en place par Groupe E Celsius connecte les centrales de CCF d'AgyCAD situées à Granges-Paccot et GiviCAD à Givisiez en passant par le site du Jura via la Route de l'Aurore. Il serait donc profitable de raccorder au réseau par la même occasion la caserne des pompiers pour répondre aux exigences définies par la récente stratégie énergétique du canton qui préconise l'abandon des énergies fossiles ou sa compensation (cogénération ou un couplage chaleur-force CCF) depuis le 1er janvier 2015. Pour rappel, la législation cantonale impose une fourniture d'énergie à 70% renouvelable ou rejets de chaleur pour tout nouveau bâtiment public. La chaleur produite par un couplage chaleur-force est considérée comme un rejet de chaleur, ce qui lui permet de répondre à cette exigence.

La Ville a donc tout intérêt de profiter des travaux qui ont eu lieu en 2016 pour la mise en place du réseau AGYCAD, les coûts relatifs à une réouverture ultérieure

auraient été élevés et par conséquent les montants exigés par Groupe E Celsius pour le raccordement plus onéreux. Actuellement 2 vannes du CAD sont en attente dans le local technique de la caserne des pompiers, il s'agit maintenant de dimensionner l'échangeur qui sera installé par Groupe E Celsius dans la chaufferie en fonction notamment de la surélévation de la halle des pompiers et d'assainir le local technique en raccordant le réseau secondaire à l'échangeur. Un appel d'offres pour des entreprises d'installations de chauffage sera lancé par le bureau d'ingénieur en chauffage ventilation mandataire qui supervise cet assainissement qui sera financé pour la partie par ce crédit et pour partie par un montant à disposition dans le crédit d'ouvrage du PPS.

616.503.04 Extension de la Caserne des pompiers pour partie bâtiment police, études (4 étages) CHF 700'000

Genèse du projet : Au cours du développement de ce projet, en 2014, le maître de l'ouvrage s'est interrogé sur les potentiels d'aménagement de la toiture plate de 400 m² de la nouvelle halle des pompiers ; il a approuvé l'idée de densifier le lieu par l'ajout d'une surélévation, s'agissant à son sens de la proposition la plus appropriée dans ce contexte. Cette solution a donc été analysée de façon plus approfondie par le bureau mandataire pour l'agrandissement du bâtiment du feu sous forme d'une étude de faisabilité.

Etude de faisabilité : L'étude a permis de démontrer que la surélévation pourra comporter au maximum quatre niveaux au-dessus de la toiture de la halle. Elle respectera la hauteur totale fixée à 20m par le nouveau PAL. L'actuel RCU n'indique pas le nombre de niveaux pour cette zone. Le programme de la Direction de la police locale et de la mobilité occupera trois niveaux, le quatrième sera utilisé pour les besoins du service informatique de la Ville.

La relocalisation de la Direction de la police locale et de la mobilité procure plusieurs avantages : d'une part elle répond aux besoins de locaux de la police travaillant actuellement dans une exigüité hors norme, elle réunit sur un même site l'ensemble des services de la même direction et en facilite ainsi la conduite et d'autre part elle offre à la Ville l'opportunité de réaffecter les locaux libérés à la Grand-Rue 37. Quant à la relocalisation du Service informatique, elle offrira des possibilités de synergie avec la Direction de la police locale et le Service du feu et libérera des locaux à l'hôpital des Bourgeois.

Planning prévisionnel de la surélévation : La surélévation de 4 niveaux au-dessus de la halle actuellement en construction serait prévue dans une deuxième étape pour 2020 (études 2017-18, réalisation 2019-20) selon la planification quinquennale des investissements, la priorité étant celle du Secteur du feu de disposer au plus vite d'une nouvelle halle. Néanmoins, les piliers et le noyau en béton ont été dimensionnés pour pouvoir supporter le poids de quatre étages supplémentaires. Les installations et gaines techniques (ascenseurs, canalisations, ventilation, etc.) sont également dimensionnées en conséquence. Le crédit d'ouvrage sera sollicité au terme de cette première phase d'étude, soit en 2018.

Objectif du montant sollicité : Le montant requis pour les études a pour objectif de pouvoir sélectionner les mandataires (architecte, ingénieur civil, CVSE) à l'issue d'une mise en concurrence sous forme de procédure sélective suivie d'un appel d'offres documenté et de développer le projet de surélévation de la halle des pompiers, actuellement en cours de réalisation.

Le montant permettra de financer la phase d'avant-projet et du projet de l'ouvrage, la demande de permis et la phase d'appel d'offres en vue de la demande du crédit d'ouvrage en 2018.

620.501.48 Zone de rencontre et Place Joseph-Piller, Réalisation CHF 300'000

La zone de rencontre Joseph-Piller, inaugurée en juillet 2014, a fait l'objet de l'expertise après un an de mise en service prévue par l'Ordonnance sur les zones 30 et de rencontre. Globalement les objectifs de réduction de vitesse, des charges de trafic et des émissions de bruit ont été atteints. L'expertise relève néanmoins qu'une proportion des usagers dépasse une vitesse de 26km/h sur la partie supérieure de la zone. Elle constate également du stationnement sauvage sur le carrefour devant la bibliothèque. L'Ordonnance prévoit que des mesures complémentaires doivent être mise en place pour rectifier cette situation. Ces aménagements consistent en du mobilier urbain supplémentaire ainsi que la mise en place de chicanes.

La place devant le bâtiment de l'Édilité est occupée en fin de journée et le week-end par du parking sauvage. Afin de respecter la politique de stationnement de la

ville, le Conseil communal a mis à l'enquête publique un aménagement permettant de limiter les possibilités de stationnement aux cases marquées.

Le montant demandé comprend le projet d'exécution et les travaux pour la réalisation :

Zone de rencontre Joseph-Piller CHF 100'000.-

- mise en place de mobilier supplémentaire ;
- mise en place de chicanes.

Place devant l'Édilité CHF 200'000.-

1. remise à neuf des canalisations et conduites ;
2. réfection du revêtement ;
3. travaux nécessaires au réaménagement du stationnement ;
4. réfection des pavés de la voie d'entrée ;
5. réfection du bas de la façade du bâtiment de l'Accueil extrascolaire situé à la rue Joseph-Piller 5.

620.501.49 Fribourg (ou)vert : réalisation projets paysagers : Etudes et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3) CHF 300'000

fribourg (ou)vert est un projet d'aménagement d'espaces récréatifs (jeux, loisirs, etc.) et paysagers, sur une sélection de sites au Schoenberg pour une période de 5 ans. L'objectif est de réfléchir et d'agir en faveur de la qualité du cadre de vie et ainsi renouveler l'image d'un secteur urbain, en y invitant des formes et des ambiances singulières. L'enjeu du projet est de réinvestir les lieux. Ils permettront au public, en particulier aux enfants de tester, de s'approprier de nouveaux usages de leur environnement. La pérennisation de tout ou partie des installations sera un objectif. Ce projet sera réalisé en 2019 dans le quartier du Schoenberg.

L'Agglo a déjà financé CHF 25'000.- pour le projet *fribourg (ou)vert*. Dans le cadre du Projet d'Agglomération de 3^{ème} génération (PA3), le projet *fribourg (ou)vert* a été porté comme mesure Nature et paysage, ouvrant droit à un cofinancement par l'Agglomération à hauteur de 50% du montant du projet à la charge de la Ville. Une partie du montant total sera cherché auprès de tiers.

Le montant de CHF 300'000.- comprend d'une part la planification de réalisation des sites ainsi que son montage financier, et d'autre part l'aménagement d'un premier site.

**620.501.50 Nature en Ville : Parcs et jardins urbains yc
Zähringarten, études** CHF 200'000

Nature en ville ambitionne de structurer l'action communale en faveur du végétal en ville. En prenant appui sur l'étude Paysage réalisée pour le Plan d'aménagement local, le projet identifiera les sites et les modalités d'action et de soutien pour des aménagements paysagers et conviviaux dans les différents quartiers de la ville.

Le montant de CHF 200'000.- servira à mandater un paysagiste chargé d'établir un plan identifiant les sites ainsi qu'un programme d'action.

**620.501.51 Passage inférieur émergence Beauregard -
secteur 4**
Agglo 3M.03.01 (A PA3) CHF 630'000

et

**620.501.59 Requalification et compartimentage du
carrefour de Richemond**
Agglo 3M.03.01 (A PA3) CHF 130'000

Dans le cadre du programme de la Confédération « futur développement de l'infrastructure ferroviaire », les CFF réalisent un deuxième passage inférieur en gare de Fribourg. Cet ouvrage permettra de décharger l'actuel passage inférieur, de relier directement les quartiers ouest de la ville aux quais et de créer une nouvelle connexion entre les deux parties de la ville.

La réalisation du nouveau passage inférieur a été divisée en 4 secteurs. Le secteur 1 correspond à la sortie du passage inférieur du côté de l'Ancienne Gare, le secteur 2 correspond aux accès aux quais. Ces deux secteurs seront entièrement à la charge des CFF. Le secteur 3 permet de prolonger le passage inférieur en direction de l'ouest et de créer les émergences. Il sera financé à hauteur de 25% par la Ville de Fribourg et 75% par l'OFT représenté par CFF Infrastructure. Enfin, le

secteur 4 correspond à l'éventuel prolongement du passage inférieur sous le carrefour de Richemond et au réaménagement de ce carrefour. Il sera à la charge de la Ville de Fribourg à 100%.

Le montant présent de CHF 760'000.- permettra d'étudier la requalification et le compartimentage du carrefour de Richemond, l'éventuelle prolongation du passage inférieur et les sorties sécurisées du passage inférieur en surface. Il est détaillé comme suit :

Avant-projet, projet, permis, offres	CHF 660'000.-
Taxes diverses	CHF 40'000.-
Salaires	<u>CHF 60'000.-</u>
TOTAL	CHF 760'000.-

Ce montant s'ajoute au CHF 80'000.- rubrique 620.501.44 votés en 2016 (CHF 50'000.- études et CHF 30'000.- salaires) qui complètent le financement d'avant-projet, projet, permis, offres.

620.501.54 Voie verte (Transagglo)
Agglo 3M.06.01 (A PA3) CHF 600'000

La mesure 3M.06.01 du projet d'agglomération PA3 prévoit la réalisation d'une liaison mobilité douce (MD) sur le tracé de la ligne ferroviaire industrielle, secteur Pérolles – Gare de Fribourg. Cette voie de mobilité douce permettra de relier la gare aux nouveaux quartiers en cours de planification, de construction ou déjà construits : Fenaco, Les Arsenaux, blueFACTORY, Parc de la Fonderie etc. ainsi qu'aux écoles et au pôle universitaire. Elle vient compléter les axes structurant pour la mobilité douce.

L'étude de faisabilité a permis de démontrer la possibilité de réaliser un cheminement destiné aux piétons et aux cyclistes. Depuis l'esplanade de l'Ancienne gare, le chemin d'une largeur de 5,5 m longe la route des Arsenaux puis traverse le Passage du Cardinal au niveau du giratoire Frédéric-Chaillet. Le chemin continue en bordure du PAD « les Arsenaux » puis emprunte l'ancienne voie industrielle jusqu'à la route de la Fonderie. Il sera connecté au réseau de mobilité

douce par la Transagallo en direction de Villars-sur-Glâne à l'Ouest et Guin à l'Est et par la liaison traversant les PAD « Parc de la Fonderie » et « les Arsenaux ».

Le montant de CHF 600'000.- comprend la phase de sélection des bureaux d'études (architecte-paysagiste, architecte, ingénieur), l'élaboration de l'avant-projet et du projet, ainsi que la demande de permis de construire et la demande d'offres jusqu'à l'adjudication des travaux. Le coût des travaux de réalisation sont estimés actuellement à CHF 5'400'000.-.

Selon les discussions en cours au sein de l'Agglomération, il est probable qu'au terme du financement le 100% du montant puisse être subventionné.

**620.501.55 Place du Petit St-Jean
Agglo 44.4 (Ae PA2)**

CHF 500'000

Se référant au Plan Directeur de la Ville historique approuvé le 21 septembre 2016, la Place du Petit-St-Jean fait partie des secteurs à requalifier. Le projet implique notamment la valorisation et le renforcement des fonctions de la Place du Petit-St-Jean.

Au-delà de la grande valeur patrimoniale qui caractérise cet espace triangulaire typique à Fribourg, cette place doit regagner la convivialité qui incite les usagers à se partager l'espace, plaçant le piéton au centre du système et reléguant la voiture au second plan, conformément aux mesures de modération du trafic mises en œuvre dans ce quartier. Dans ce contexte les restaurants qui bordent la place participent activement à l'animation du secteur et la réappropriation de l'espace par le biais de leurs terrasses.

Le montant de CHF 500'000.- a donc pour objectif de pouvoir initier le projet de requalification de la Place du Petit-St-Jean. Il permettra d'engager dans une première phase la procédure de sélection du mandataire, l'avant-projet, la demande de permis, le projet de l'ouvrage, l'étude des détails, et les appels d'offres.

Le crédit d'ouvrage sera sollicité au terme de cette première phase, soit en 2018.

**620.501.56 Réaménagement passage Cardinal et
aménagement de carrefours régulés aux
extrémités (MD), concours
Agglo 41.6 (A PA2)**

CHF 400'000

La mesure 41.6 du projet d'agglomération PA2 prévoit le réaménagement du passage du Cardinal entre les carrefours du Midi et des Arsenaux. Le passage du Cardinal n'est pas seulement voué à devenir la porte d'entrée du site blueFACTORY, mais aussi un axe principal entre le plateau de Pérolles et le secteur au nord des voies CFF (FriGlâne, Beaumont, etc.) où se croisent aussi bien piétons et cyclistes venant de la Voie verte que la mobilité individuelle motorisée et les transports publics.

Un concours portant sur le périmètre du passage du Cardinal et les carrefours des Arsenaux et du Midi, mais aussi l'avenue du Midi et la route de la Glâne jusqu'au carrefour de Beaumont, sera lancé afin de définir le futur aménagement. Le montant nécessaire à l'organisation du concours est estimé à CHF 600'000.-. Le présent montant de CHF 400'000.- s'ajoute aux CHF 200'000.- d'ores et déjà validés dans le cadre du budget 2015 qui avaient été demandés dans le but d'adjuger un complément de mandat aux mandataires du PAC blueFACTORY. La demande de crédit d'étude et prévue en 2018.

Le montant de CHF 600'000.- comprend la phase de sélection des bureaux d'études par un concours de projet (architecte-paysagiste, architecte, ingénieur, bureaux spécialisés en circulation, environnement, etc.), ainsi que l'estimation sommaire des coûts en vue de la demande de crédit d'études.

**620.501.60 Sarine revitalisation : Etudes (yc passerelle de
l'Auge)
Agglo 3NP.10.00 (Ae PA3)**

CHF 290'000

Le projet Sarine est à la fois un projet de revitalisation d'envergure, qui vise à rétablir des processus naturels pour améliorer l'état écologique du cours d'eau et d'un projet de paysage à grande échelle, dont l'objectif est la valorisation du patrimoine naturel et bâti de la rivière et ses abords en coopération avec l'Etat.

Le projet Sarine ambitionne :

- ☛ d'ouvrir de nouveaux espaces de loisirs et de convivialité tout en rétablissant une dynamique alluviale proche de l'état naturel et en favorisant des habitats diversifiés et des biocénoses typiques de la rivière ;
- ☛ de renforcer les usages en lien avec l'eau (navigation, sports nautiques...);
- ☛ d'établir des continuités pédestres et cyclables au bord de l'eau et vers la ville : de nouveaux itinéraires s'offriront aux habitants de l'agglomération, et permettront la découverte de lieux emblématiques de l'histoire fribourgeoise.

La démarche de travail suivante a été validée :

1. Concept 2. Mandats d'étude parallèles (MEP) 3. Avant-projet 4. Projet d'exécution 5. Réalisation

Calendrier

- Décembre 2016 - Janvier 2017 : Conception de la démarche participative par un bureau mandaté
 Février - Mars 2017 : Démarche participative
 Mars - Mai 2017 : Rédaction du programme des mandats d'étude parallèles incluant les résultats de la démarche participative
 Juin - Décembre 2017 : Mandats d'étude parallèle

Le montant demandé comprend les prestations des mandats d'étude parallèle (CHF 250'000.-) et un premier montant pour l'avant-projet (environ 3%) permettant d'établir le message pour le crédit d'étude (CHF 40'000.-).

620.501.62 Piscine et programme connexe : Etudes CHF 1'364'000

Plusieurs projets de bassins de natation sont actuellement à l'étude dans l'agglomération fribourgeoise. L'implantation d'un centre cantonal de natation, soit un bassin de 50 mètres, devrait être réalisé sur le site du Platy à Villars-sur-Glâne et une piscine de 25 mètres devrait voir le jour à Avry. Une étude d'implantation réalisée par le bureau BFIK pour le compte de la Préfecture mettait en avant trois sites susceptibles d'accueillir une piscine dans l'agglomération dont le site des Abattoirs. La parcelle est idéalement située, à proximités des installations sportives du site Saint-Léonard, et bien desservie par la halte Fribourg-Poya, le

réseau TPF et la sortie d'autoroute Fribourg-Nord. L'étude directrice pour le secteur stratégique de développement Saint-Léonard SLXL a validé la possibilité d'implanter une piscine sur ce site.

Etude de faisabilité : elle est en cours et permettra d'affiner les réflexions sur le site des Abattoirs en tenant compte des contraintes imposées par la parcelle (voies ferrées, sous-station électrique, chapelle), de préciser le programme du centre de natation (type et nombre de bassins), de définir les programmes connexes qui pourront y être associés en termes d'affectations (bureaux, logements, commerces, etc.). Ces programmes connexes pourraient permettre de financer partiellement la construction de la piscine. L'étude permettra également de quantifier les surfaces de plancher pouvant être réalisées sur le site et de cerner les investisseurs susceptibles d'être intéressés à s'engager dans un tel projet. La finalisation de l'étude est prévue pour début 2017.

Abrogation du PAD : le site des Abattoirs est actuellement régi par un PAD qu'il s'agira d'abroger. La parcelle pourrait être affectée à la zone de ville 3 lors de la modification du PAL.

Projet : L'option où la Ville de Fribourg serait le seul maître d'ouvrage a été écartée. En conséquence, en fonction du montage financier (Ville de Fribourg + privé ou privé seul) il s'agira en 2017 de :

- ☛ Estimer sommairement le coût de l'ouvrage et d'un éventuel DDP.
- ☛ Formuler avec l'aide d'un AMO (financé par le solde du budget 2016) un appel à investisseurs qui aboutit selon le choix à un projet 100% privé ou à un partenariat public-privé avec la Ville.
- ☛ Selon l'option retenue, participer avec le partenaire privé au choix du projet par une mise en concurrence adaptée (concours SIA 142, concours architecte-investisseur)

Le montant demandé comprend :

Concours bâtiments et espaces publics	CHF	590'000.-
9% AVP bâtiments et espaces publics	CHF	774'000.-
Total	CHF	1'364'000.-

620.501.63 Valorisation parking des Bourgeois, études CHF 500'000

Le plan d'aménagement local prévoit la réalisation d'un plan d'aménagement de détail (PAD) sur les parcelles 16227, 16228, 16232, 16232, 16645 et 16663 propriété de la Ville et de la Poste. La Poste souhaite valoriser ses parcelles. Elle a sollicité la Ville pour élaborer un PAD en 2015. La Ville, propriétaire du parking attenant à l'Hôpital des Bourgeois n'avait pas encore élaboré de programme de construction (m², affectations, etc.). Sans budget la Ville ne pouvait démarrer cette planification. Elle a conseillé et accompagné La Poste dans son projet.

La Poste a organisé un concours entre avril 2015 et juin 2016, selon un programme visé par la Ville. Le Lauréat est le bureau d'architecture londonien Caruso St John.

Le programme mixte, l'interconnexion des espaces publics et la réalisation d'un parking souterrain avec l'entrée sur la Rue de l'Hôpital amènent la Ville à planifier le développement futur de la parcelle du parking des Bourgeois pour éviter de subir uniquement les accès du projet Poste.

Une étude de faisabilité permettra d'affiner les réflexions sur le site en tenant compte des contraintes imposées par la parcelle (voies ferrées, parking exploité par la Ville, servitude de passage pour le parking de la Poste). Cette étude permettra également de préciser le programme du bâtiment (bureaux, logements, commerces, équipements, etc.).

Une réflexion quant aux investisseurs susceptibles d'être intéressés à s'engager dans un tel projet sera aussi menée (politique de logements d'utilité publique, investisseurs privés, etc.). Il s'agira enfin de définir le processus de mise en concurrence des mandataires.

Le montant de CHF 500'000.- comprend un mandat d'études pour établir le programme, contrôler la faisabilité, établir un plan financier et le montage de l'opération, dérouler la phase de sélection des bureaux d'études (architecte-paysagiste, architecte, ingénieur). Suivront les prestations des dits mandataires pour l'établissement du PAD, jusqu'à l'enquête publique du PAD y compris la phase d'examen préalable.

**621.506.15 Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules /
Remplacement 2017 CHF 105'000**

Remplacement de la chargeuse sur pneus compact Caterpillar 906 FR 440

Etat actuel de la chargeuse :

Première immatriculation en 2002, 8'575 h au 4 mai 2016 (= 428'750km). Après 14 ans de service, le système hydraulique est usé et la force de levage a fortement diminué. L'état général de la machine est en relation avec les heures de travail et la fiabilité ne peut plus être garantie.

Utilisation du véhicule :

- Chargement de tout-venant, gravier, terre, déblais, divers matériaux de construction etc. sur des véhicules.
- Préparation de mélanges de terres.
- Remblayage des tombes suite aux inhumations.
- Mise en tas des branches (déchets des tailles et des élagages)
- Gestion des stocks de terre végétale, tout-venant, sable, gravier, etc.
- Déchargement des camions de livraison de divers matériaux et plantes.
- Gestion des corbeilles à déchets.

Coût du remplacement :

Le coût du remplacement de cette chargeuse sur pneus compact par un modèle similaire de ~6 tonnes, moteur 73 CV équipé d'un filtre à particules, transmission hydrostatique, avec les équipements usuelles, s'élève à CHF 105'000.-.

**700.506.47 Renouvellement de la solution de gestion du
Service de l'aide sociale CHF 180'000.-**

Le montant est prévu pour les études et la réalisation.

L'outil actuel de gestion des dossiers du Service de l'aide sociale a été acquis en 1999, les volumes à traiter justifiaient une informatisation du domaine. Le fédéralisme et les spécificités légales cantonales ont conduit au développement d'un outil utilisé par la seule Ville de Fribourg. Au fil du temps, les adaptations métier ont pu être implémentées à satisfaction. Toutefois, l'outil et l'architecture

ont bien vieilli, les adaptations attendues sur les volets financiers et sur la gestion de la documentation informatique n'ont pas été au rendez-vous et ne correspondent actuellement plus aux standards du métier et du marché.

En raison d'un volume sans cesse croissant de dossiers nécessitant une documentation importante, d'une législation devenue complexe et de la spécialisation de certaines fonctions dans le service, une analyse inter-service a été engagée dès 2014 pour évaluer les adaptations à réaliser afin de dynamiser drastiquement cette solution. L'architecture spécifique est devenue compliquée avec le temps ; les coûts de développements à charge d'un seul client et le trop peu d'améliorations par rapport aux offres proposées ne sont plus avantageux financièrement et demandent trop d'implication du personnel pour les projets informatiques ; pour ces raisons, décision a été prise d'évaluer le marché à la recherche d'une solution répondant à plusieurs critères : programme reconnu en Suisse, solution utilisée par une assise importante de clients, société éditrice solide et stable, équipes IT d'importance, outil complet et fonctionnel pour de grandes équipes, gestion du trafic des paiements, etc.

L'expérience conduite lors du renouvellement de la solution pour le Service des curatelles d'adultes et les premières investigations sur le marché ont permis d'estimer le coût d'une telle solution. Au sortir d'une réorganisation complète de l'unité et des processus, cette solution s'inscrit comme l'étape logique pour doter le personnel d'un outil performant. Le mandataire sera désigné par une procédure d'appel d'offres public, selon la législation sur les marchés publics.

700.506.48 Fibre optique FriNet 2017 extension + redondance

CHF 70'000

Abréviations

^a **FriNet** est un consortium regroupant la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes. FriNet poursuit depuis une dizaine d'années le développement d'un vaste réseau de fibre optique "propriétaire" pour les besoins de chacun de ses membres. La Ville bénéficie d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites : accès aux systèmes d'informations, internet, téléphonie IP.

Le montant est prévu pour les études et la réalisation.

Les objectifs restent inchangés :

- ✓ relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie informatique (y compris Châtillon)
- relier tous les sites administratifs de la Ville de Fribourg, partie téléphonie: partiellement atteint, en cours
- relier tous les sites propres à la Police locale et à la Mobilité : en cours
- relier tous les sites scolaires et parascolaires : en cours
- assurer des liaisons redondantes vers les DC-2 provisoire et définitif pour la réalisation du DRP
- accompagner le projet de communication All-IP.

Il s'agit d'assurer les travaux selon la planification 2015-2017 et disposer des moyens financiers pour saisir et intégrer des opportunités liées à des besoins changeants.

Rappel du mode opératoire : pour réaliser les extensions aux moindres coûts, une veille est opérée par un ingénieur-conseil sur les annonces de chantiers sur le territoire communal ; en fonction des intérêts des participants, des décisions sont prises pour enfouir un nouveau segment de fibre optique. La difficulté réside dans la conciliation des besoins, opportunités, calendrier et budget ; une vision à long terme, une information en continu sur les projets de nouvelles constructions communales et une coordination efficace sont les clés de succès.

700.506.49 Site internet : refonte

CHF 140'000

Le montant est prévu pour les études et la réalisation.

La communication est devenue un élément stratégique dans les relations d'une administration avec son écosystème : les administrés au sens large (habitants, citoyens, entreprises, visiteurs, autres entités, ...) et l'administration communale elle-même. Les pratiques et les attentes, toutes générations confondues, ont changé et il s'agit d'apporter des réponses avec une solution mieux adaptée et évolutive.

Dans l'optique de la cyberadministration en marche, des prestations actuelles et nouvelles seront proposées « en ligne ». L'adaptation de cet outil est donc un

élément central. Par ailleurs, cette première brique sera développée avec ses voisines que sont les plates-formes extranet, pour offrir un outil aux membres du Conseil général et aux intervenants externes, et intranet, outil de communication interne de l'administration.

En termes de cycle de vie, les solutions ont fortement évolué entre la première version du site internet de 2000, la version actuelle de 2010 et les produits actuels qui, construits sur des technologies nouvelles, offrent davantage de fonctionnalités telles que le « responsive design », adaptation automatique des contenus aux périphériques (tablettes et smartphones). Le nouveau site internet proposera une ligne graphique moderne, une refonte de la structure de son contenu « orienté client » et un moteur de recherches adapté.

Pour les projets internet, la Ville de Fribourg a conclu, historiquement, une collaboration forte avec l'Etat de Fribourg, Chancellerie et SITel. Au fil des ans, les avantages face aux contraintes sont passés de majeurs à mineurs. L'unité Communication, apparue récemment, a une mission importante à jouer, mission exigeant un outil mieux adapté. L'indépendance permettra à la Ville d'évoluer avec une grande marge de manœuvre. Par ailleurs, l'Etat de Fribourg a ouvert un projet d'étude pour remplacer prochainement son produit, ce qui aurait inmanquablement des conséquences pour le site Internet de la Ville.

**900.503.09 Stade St-Léonard : assainissement
infrastructure (part de la Ville) CHF 2'000'000**

1. Introduction

Le canton et la ville de Fribourg, liés par une convention, assument paritairement les charges et les investissements du stade universitaire Saint-Léonard. En compensation, la Ville jouit d'un droit d'usage des installations.

L'investissement sollicité est de CHF 2.0 mio.

Il est identique et coordonné avec celui qui sera financé par le canton pour la même période. Il est prévu que les travaux s'étalent entre la fin 2017 et début 2018. La planification prévoit un échelonnement des paiements sur ces deux années (CHF 1.5 mio en 2017 et CHF 0.5 mio en 2018).

A) Investissement

L'investissement qui est proposé consiste à combiner des travaux d'assainissement et de stabilisation de la partie centrale des tribunes qui subissent une poussée du terrain tout en réalisant la construction d'une nouvelle marquise. En effet l'actuelle ne répond plus aux critères de sécurité et devra être démontée à très brève échéance. Cette manière de procéder permet d'optimiser tant les travaux que les coûts de l'intervention.

Les fondations en béton armé qui seront réalisées sous les tribunes centrales offriront une assise saine et stable tout en permettant l'ajout du programme demandé par les besoins liés à l'actualisation des normes. Enfin, il sera procédé au drainage à l'arrière de la structure assainie.

La dalle de couverture des nouveaux vestiaires et des espaces de rangement sert de gradins. La toiture est composée d'une dalle nervurée dans sa partie inférieure reposant sur une série de piliers fins, selon un schéma identique à la toiture d'origine.

Trois variantes avaient initialement été analysées. Leurs coûts (14, 19.5, 22.5 et 32.0 mio) ont été jugés prohibitifs de telle sorte qu'un nouveau mandat a été attribué afin de trouver la solution qui est proposée dans le cadre de la demande du présent investissement.

B) Programme des travaux :

- nouvelle couverture tribune principale
- nouvelles fondations de la partie centrale des gradins comprenant :
 - de nouveaux vestiaires et dépôts de matériels
 - de nouveaux gradins
- nouvelle cabine de chronométrage
- adaptations des aménagements extérieurs
- étanchéité de la toiture du bâtiment des vestiaires 1982

3. Estimation sommaire totale des coûts (+/- 25%)

Les coûts par CFC à un chiffre sur la base des pré-métrés ont été évalués de la manière suivante :

a) Travaux préparatoires, démolition	CHF	229'245.00
Enceinte de fouille	CHF	225'000.00
Protection générale	CHF	112'500.00
b) Fouilles en pleine masse	CHF	270'000.00
Béton et béton armé	CHF	1'005'000.00
Second œuvre	CHF	533'000.00
Transformation bâtiment des tribunes	CHF	183'755.00
Complément production de chaleur	CHF	130'000.00
Cabine de chronométrage	CHF	80'000.00
Travaux d'étanchéité bâtiment 1980	CHF	250'000.00
c) Honoraires architectes, ingénieurs civils, divers	CHF	690'000.00
d) Aménagements extérieurs	CHF	66'500.00
e) Frais secondaires	CHF	160'000.00
f) Réserve	CHF	<u>315'000.00</u>
Total investissement TTC	CHF	4'250'000.00

4. Historique

Construit en 1930/1931 par l'ingénieur Beda Hefti, le stade Saint-Léonard est un site d'une valeur architecturale reconnue; les pavillons d'entrée et le bâtiment des tribunes sont inscrits au recensement de l'architecture moderne des années 1930-1940.

Depuis les années 1940, date de la dernière transformation importante du bâtiment des tribunes par les architectes Honegger et Dumas, le stade a connu plusieurs interventions d'adaptation, que ce soit pour l'accueil du public, l'infrastructure sanitaire des sportifs, la publicité des sponsors ou pour les besoins techniques de chronométrage, de marquage ou d'éclairage. Ainsi, deux bâtiments supplémentaires, le bâtiment des vestiaires et l'habitation du concierge, et de multiples édicules ont été rajoutés sur le site, ceci sans planification particulière ni plan d'ensemble.

Les gradins ont été transformés en 1941 (Honegger) et la toiture actuelle est provisoire depuis 1989, année de la démolition de la toiture d'origine. Le rapport de contrôle de l'ingénieur Roger Kneuss mentionne, en 2007, le fait que la structure de la toiture ne répond pas aux critères de sécurité et que des travaux de renforcement sont nécessaires à partir de 2008 pour assurer la prolongation

de l'aptitude au service de 5 ans. Ces travaux de renforcement ont été réalisés et des contrôles régulièrement effectués. La durée de vie de cette couverture a cependant atteint ses limites, sans compter qu'elle subit des attaques de capricornes.

Malgré les interventions effectuées ces dernières années, l'état général des vestiaires et des locaux sanitaires du bâtiment des tribunes ne répond pas aux directives de l'ASF, (dimensions, salubrité, sécurité, accès) pour une équipe de football qui souhaite accéder au « Challenge League », (anciennement ligue B), tandis que les multiples édifices à caractère provisoire nuisent fortement à la qualité architecturale de l'ensemble.

5. Divers

Il convient de préciser que les travaux consentis en 2017 et 2018 ne préteritent pas le développement futur du stade. Ils devraient être suivis, en 2019-2020, de l'assainissement et la correction des virages de la piste synthétique. Actuellement, aucune homologation chronométrique officielle n'est possible, le rayon des courbures de l'anneau ne correspondant pas aux critères techniques de la Fédération Suisse d'Athlétisme.

915.503.03 Piscine du Levant : Toiture

CHF 650'000

1. Préambule

La piscine du Levant date des années septante.

Construite afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Cité du Levant, elle fut longtemps en mains d'une gestion privée et considérée comme une piscine de quartier.

En 1989, le Conseil communal, soucieux de mettre à la disposition des classes enfantines et primaires de la ville de Fribourg un enseignement de la natation, proposa au Conseil général un investissement destiné à l'achat de cette piscine pour un montant de CHF 1.85 mio (message n° 60/1986-1991). Le devis général complémentaire des transformations à réaliser fut de CHF 900'000.-.

En 1998, un investissement de CHF 750'000.- (message n° 43/1996-2001) fut octroyé par le Conseil général en faveur de différents travaux (optimisation du système d'exploitation, remise en état du chauffage au sol, changement de l'ensemble du carrelage des abords du bassin, de quelques vitrages, adaptation de l'échangeur de chaleur afin d'améliorer la récupération de chaleur, divers travaux de peinture).

En 2009, des travaux techniques (traitement de l'eau) d'un montant de CHF 450'000.00 ont été réalisés. En 2013, l'assainissement des vestiaires a coûté CHF 300'000.00 et, en 2015, des interventions urgentes concernant la filtration de l'eau (application de nouvelles normes) CHF 126'000.00.

Enfin, en 2016, le raccordement au chauffage à distance (CAD) a nécessité l'investissement de CHF 220'000.00.

2. Investissement 2017

Après la mise à niveau du système du traitement de l'eau, de sa filtration, des vestiaires, il est nécessaire d'assainir l'enveloppe et le système de ventilation du bâtiment.

A la suite de la récente inspection des bords du toit de la piscine du Levant, certains affaissements ont été constatés. Des investigations complémentaires et des sondages entrepris par un charpentier, un éancheur et un physicien du bâtiment ont permis en effet de constater que les plaques en bordure du toit ne tiennent plus correctement et que l'énergie produite pour chauffer le bâtiment en sort directement via le plafond. Ce système a garanti au fil des ans la pérennité de l'état de la charpente et du squelette de l'infrastructure, régulièrement contrôlé et surveillé par un ingénieur spécialisé. Une ventilation « naturelle » d'un autre temps permet ainsi d'assurer l'évacuation de l'air ambiant, des surfaces voisines de la charpente et du toit. L'humidité provoquée par le climat agressif de la piscine ne demeure pas emprisonnée. Elle est libérée dans les airs.

Par contre, les lattes retenant les plaques extérieurs sont imprégnées d'humidité, pourries et doivent être changées.

Assurer une meilleure isolation est impérieux. Pour ce faire, l'intervention coordonnée de plusieurs corps de métier est indispensable afin d'assurer la

meilleure isolation possible tout en tenant compte du fait qu'une piscine doit continuer à « respirer ». Il est capital tant pour pérenniser la substance bâtie que pour économiser l'énergie de trouver le bon équilibre ventilation/récupération de chaleur.

3. Travaux à réaliser

Les travaux suivants doivent être entrepris (coûts TTC) pour un montant de CHF 650'000.00 :

MESURES D'URGENCE (mesures de sécurité)

141-142	Fixation revêtement sur bandeaux de toiture	CHF	4'000.-
149	Location de nacelle	CHF	2'000.-
199	Expertise des bandeaux de toiture	CHF	2'000.-
		CHF	8'000.-

ANALYSES PRELIMINAIRES

154.1	Thermographie / analyse enveloppe thermique	CHF	3'400.-
154.2	Bilan thermique / mesures d'assainissement	CHF	3'800.-
154.3	Test de fumée / contrôle fonctionnement installation	CHF	7'800.-
		CHF	15'000.-

ASSAINISSEMENT-TRANSFORMATIONS

211.1	Echafaudages	CHF	12'800.-
214.1	Bandeaux de bords de toiture	CHF	66'700.-
214.2	Isolation des bords de toiture	CHF	15'000.-
214.4	Remplacement bandeaux métalliques	CHF	5'000.-
219	Réparation d'éléments en béton	CHF	10'000.-
224.1	Etanchéité-isolation toiture	CHF	286'900.-
240	Assainissement chauffage (urgent)	CHF	10'300.-
245	Assainissement ventilation (urgent)	CHF	94'000.-
249	Assainissement MCR (urgent)	CHF	3'200.-
279.1	Travaux accessoires pour assainissement CV-MCR	CHF	20'000.-
279.2	Traitement éléments acier bandeaux de toiture	CHF	5'300.-

279.3	Travaux divers et imprévus (env. 5 %)	CHF	35'000.-
296.1	Honoraires ingénieur CV-MCR (urgent)	CHF	17'800.-
299	Honoraires architecte (étude-dt)	CHF	45'000.-
		CHF	627'000.-
Total		CHF	650'000.-

A terme, une nouvelle piscine sera probablement construite en ville de Fribourg. Celle du Levant accueillera de nombreuses années encore l'enseignement de la natation en faveur des élèves des écoles enfantines et primaires de la ville. Cet investissement est indispensable au maintien de la pérennité de l'installation.

3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

612.503.13	Ecole de la Vignettaz 1 : nouvelle école (2 filières supplémentaires et une salle de sport)	CHF	18'185'000.00
613.503.34	Bâtiment des Arcades : transformation Restaurant et Epicerie	CHF	3'500'000.00
620.501.52	Place de la Gare (inclus Esplanade Equilibre), Place Jean Tinguely, Av. Tivoli, rue Pierre Kaelin, rte des	CHF	900'000.00
620.501.53	Place de la Gare avec réorganisation interface TP des bus urbains et de l'avenue de la Gare	CHF	1'000'000.00
620.501.57	Réaménagement place des sports Agglo 3M.09.02 (A PA3)	CHF	800'000.00
620.501.58	Patinoire St-Léonard : Parking et P2 et espaces publics attenants, études (réaménagement place	CHF	2'150'000.00
700.506.50	Mise en place de la GED, 2ème étape	CHF	480'000.00
		CHF	27'015'000.00

B. Capacité d'investissement et charges financières

1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement nette (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement et variation de réserves) était de CHF 13.6 mio au budget 2016, elle est de CHF 16.7 mio au budget 2017.

2. Financement des investissements

Le total des investissements prévus en 2017 est de CHF 55.9 mio et se décompose comme suit :

Catégorie I	CHF	3'500'000.00
Catégorie II	CHF	25'354'000.00
Catégorie III	CHF	27'015'000.00
Total	CHF	55'869'000.00

Les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information. Le total des investissements sans cette catégorie se monte à CHF 28.9 mio.

Comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités se montent à CHF 34.0 mio, compte tenu du prélèvement et de l'attribution aux réserves, des financements spéciaux ainsi que des montants décidés dans les années antérieures mais encore non dépensés.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie supplémentaire de CHF 34.0 mio génère des charges financières calculées à un taux d'intérêt de 1.0% sur une moyenne de 6 mois.

(**Projet**)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

VU

- ☛ La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- ☛ le Message n° 13 du Conseil communal, du 8 novembre 2016 ;
- ☛ le Rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2017 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des charges : 238'998'217.80
Total des revenus : 239'316'315.70
Résultat (bénéfice) : 318'097.90

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire de Ville adjointe :

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- ☛ La Loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- ☛ le Message n° 13 du Conseil communal, du 8 novembre 2016 ;
- ☛ le Rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à CHF 28'900'000.00, est approuvé. Il se présente de la façon suivante :

Catégorie I (déjà décidés)	CHF	3'500'000.00
Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2)	CHF	25'354'000.00

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

300.506.18 Achat et renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2017 CHF 500'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

420.506.29 Camion échelle 1 (1992) (1.3 M - subv. ECAB de 75%) CHF 325'000

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

420.506.30 PPS - extension réseau d'hydrantes 2017 CHF 100'000

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.501.11 Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines 2017 CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.501.12 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2017 CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

430.506.19 Renouvellement d'installations lumineuses 2017 CHF 350'000

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

510.506.01 Appareils pour atelier des Neigles : menuiserie CHF 110'000

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.11 Assainissement, réfection routes 2017 CHF 625'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.12 Dangers naturels : assainissement
falaises 2017 CHF 100'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.13 Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise
en conformité des arrêts TC 2017 CHF 150'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.14 Mesures d'assainissement pour la
protection contre le bruit 2017 CHF 1'500'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.15 Mur des Neigles CHF 250'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.16 Mur Route des Forgerons CHF 500'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.17 Ouvrage d'art : Pont de Zaehringen CHF 50'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.501.18 Ouvrage d'art : Pont des Neigles CHF 50'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.506.17 Saleuses / remplacement 2017 CHF 50'000

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

520.506.18 Véhicules / remplacements 2017 CHF 290'000

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**532.501.46 Collecteurs d'évacuation des eaux
usées / assainissement CHF 2'000'000**

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement

**611.503.26 Assainissements énergétiques des
bâtiments communaux : système de
chauffage et enveloppe 2017, études et
travaux CHF 550'000**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**611.503.28 Sécurité nouvelles normes incendies,
électricité 2017 CHF 75'000**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**611.503.29 Hôpital des Bourgeois : études et
travaux CHF 600'000**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

611.503.30 Joseph Piller : transformation intérieure, réfection halle de sport, travaux CHF 250'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.06 Ecole du Schoenberg 1 et 2 : étude de faisabilité CHF 580'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

612.503.09 Réfection halle de sport Motta CHF 200'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.10 CO Jolimont à rénover et transformer CHF 300'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.12 Ecole de la Vignettaz : construction de 3 pavillons scolaires CHF 1'500'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

612.503.14 Ecoles du Schoenberg 1 : construction de 6 pavillons et d'une place de jeux, travaux CHF 3'000'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

613.503.33 Bâtiment des Arcades : transformation Restaurant et Epicerie, études CHF 500'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

613.503.35 Gottéron 13 : transformation en logements après Frima, études et travaux CHF 1'350'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

614.503.02 Assainissement toitures : réfection d'étanchéité, bât des serres et sites des Neigles CHF 100'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

616.503.03 Raccordement CAD du PPS CHF 140'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

616.503.04 Extension de la Caserne des pompiers pour partie bâtiment police, études (4 étages) CHF 700'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.48 Zone de rencontre et Place Joseph-Piller, Réalisation CHF 300'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.49 Fribourg (ou)vert : réalisation projets paysagers : Etudes et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3) CHF 300'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.50 Nature en Ville : Parcs et jardins urbains yc Zähringarten, études CHF 200'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.51 Passage inférieur émergence Beauregard - secteur 4 Agglo 3M.03.01 (A PA3) CHF 630'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.54 Voie verte (Transagglo) Agglo 3M.06.01 (A PA3) CHF 600'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.55 Place du Petit St-Jean Agglo 44.4 (Ae PA2) CHF 500'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.56 Réaménagement passage Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités (MD), concours Agglo 41.6 (A PA2) CHF 400'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.59 Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond Agglo 3M.03.01 (A PA3) CHF 130'000

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

620.501.60 Sarine revitalisation : Etudes (yc passerelle de l'Auge) Agglo 3NP.10.00 (Ae PA3) CHF 290'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.62 Piscine et programme connexe : Etudes (espaces publics, place des anciens Abattoirs sous Agglo 3M.09.03) CHF 1'364'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

620.501.63 Valorisation parking des Bourgeois, études CHF 500'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

621.506.15 Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2017 CHF 105'000

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

700.506.47 ERP : renouvellement solution Service de l'Aide sociale CHF 180'000

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

Administration de la Ville de Fribourg

Service	Effectif budget	Variation temporaire	Dotation							
	Ept	Ept	2017		mutation		transfert		2016	
			Ept	Pers	-	+	-	+	Ept	Pers
Secrétariat de Ville AG	27.55		27.55	35				0.50	27.05	35
Relations humaines	6.30	-0.20	6.50	8		0.80	-0.30		6.0	8
Service juridique	3.70		3.70	4					3.7	4
Finances	15.10	0.10	15.00	21		0.60		0.30	14.1	19
Ecoles	104.50	-0.10	104.60	174		8.10			96.5	160
Police et mobilité	39.10		39.10	40					39.1	40
Génie civil	134.00	0.40	133.60	138					133.60	137
Urbanisme et Architecture	65.51	1.13	64.38	80		0.90			63.5	76
Informatique	9.60		9.60	10			-0.50		10.10	11
Culture	5.60	0.10	5.50	7		0.80			4.70	6
Sports	19.65		19.65	23		0.50			19.15	22
Affaires sociales	35.70	0.20	35.50	42	-3.00	0.70			37.80	46
Curatelles d'adultes	26.50		26.50	32		1.10			25.40	32
Total	492.81	1.63	491.18	614	-3.0	13.50	-0.8	0.8	480.68	596
			10.50			10.50				

Légende

Effectif budget

Effectif selon le budget 2017

Variation temporaire

Variation temporaire entre dotation et budget effectif

Dotation

Dotation du service

Mutation -

Baisse de la dotation (supression de poste)

Mutation +

Augmentation de la dotation (création de poste)

Transfert

Transfert interne de poste

2017

A	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	3'377.0	3'425.0	3'474.0	3'522.0	3'571.0	3'619.0	3'667.0	3'716.0	3'764.0	3'813.0
1	3'861.0	3'909.0	3'958.0	4'006.0	4'055.0	4'103.0	4'152.0	4'200.0	4'248.0	4'297.0
2	4'345.0	4'394.0	4'442.0	4'490.0	4'539.0	4'587.0	4'636.0	4'684.0	4'732.0	4'781.0
3	4'829.0	4'878.0	4'926.0	4'974.0	5'023.0	5'071.0	5'120.0	5'168.0	5'216.0	5'265.0
4	5'313.0	5'362.0	5'410.0	5'458.0	5'507.0	5'555.0	5'604.0	5'652.0	5'701.0	5'749.0

B	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	4'221.0	4'282.0	4'343.0	4'403.0	4'464.0	4'525.0	4'586.0	4'647.0	4'707.0	4'768.0
1	4'829.0	4'890.0	4'950.0	5'011.0	5'072.0	5'133.0	5'194.0	5'254.0	5'315.0	5'376.0
2	5'437.0	5'498.0	5'558.0	5'619.0	5'680.0	5'741.0	5'802.0	5'862.0	5'923.0	5'984.0
3	6'045.0	6'105.0	6'166.0	6'227.0	6'288.0	6'349.0	6'409.0	6'470.0	6'531.0	6'592.0
4	6'653.0	6'713.0	6'774.0	6'835.0	6'896.0	6'957.0	7'017.0	7'078.0	7'139.0	7'200.0

C	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	5'277.0	5'352.0	5'428.0	5'503.0	5'579.0	5'654.0	5'730.0	5'805.0	5'880.0	5'956.0
1	6'031.0	6'107.0	6'182.0	6'258.0	6'333.0	6'408.0	6'484.0	6'559.0	6'635.0	6'710.0
2	6'785.0	6'861.0	6'936.0	7'012.0	7'087.0	7'163.0	7'238.0	7'313.0	7'389.0	7'464.0
3	7'540.0	7'615.0	7'691.0	7'766.0	7'841.0	7'917.0	7'992.0	8'068.0	8'143.0	8'219.0
4	8'294.0	8'369.0	8'445.0	8'520.0	8'596.0	8'671.0	8'747.0	8'822.0	8'897.0	8'973.0

D	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	6'597.0	6'692.0	6'786.0	6'881.0	6'975.0	7'070.0	7'164.0	7'259.0	7'353.0	7'448.0
1	7'543.0	7'637.0	7'732.0	7'826.0	7'921.0	8'015.0	8'110.0	8'205.0	8'299.0	8'394.0
2	8'488.0	8'583.0	8'677.0	8'772.0	8'866.0	8'961.0	9'056.0	9'150.0	9'245.0	9'339.0
3	9'434.0	9'528.0	9'623.0	9'718.0	9'812.0	9'907.0	10'001.0	10'096.0	10'190.0	10'285.0
4	10'379.0	10'474.0	10'569.0	10'663.0	10'758.0	10'852.0	10'947.0	11'041.0	11'136.0	11'231.0

E	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	8'246	8'364	8'482	8'601	8'719	8'837	8'955	9'073	9'192	9'310
1	9'428.0	9'546.0	9'664.0	9'783.0	9'901.0	10'019.0	10'137.0	10'255.0	10'374.0	10'492.0
2	10'610.0	10'728.0	10'846.0	10'965.0	11'083.0	11'201.0	11'319.0	11'437.0	11'556.0	11'674.0
3	11'792.0	11'910.0	12'028.0	12'147.0	12'265.0	12'383.0	12'501.0	12'619.0	12'738.0	12'856.0
4	12'974.0	13'092.0	13'210.0	13'329.0	13'447.0	13'565.0	13'683.0	13'801.0	13'920.0	14'038.0